

# Refondation de l'État: Défis de la dépolitisation de l'administration publique

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2022

# 1222

# Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Mali-Burkina Faso

## Les Chefs de transition militaire doivent-ils aller au front ?



Avant-projet de constitution : Le PARENA dénonce un régime présidentieliste



Transition : La descente aux enfers de Ben le Cerveau ?



# COVID 19

## CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

**13** Sept.  
2022

## RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

**290**

Nouveaux cas confirmés

**00**

Nouveaux guéris

**02**

Nouveaux décès

**00**

Au cours des dernières 24 H

### VACCINATION

**524 848** Vaccinations incomplètes

**2 218 826** Vaccinations complètes

### Bilan global de la situation du Covid 19

**cas confirmés**

**32 745**

**Guéris**

**31 921**

**Décès**

**742**

dont 06 font l'objet d'un suivi médical



**MALIKILÉ**

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.18



P.27



## / Une /



Mali-Burkina Faso : Les Chefs de transition militaire doivent-ils aller au front ?

P.5

## / Brèves /



Lutte contre le terrorisme : Le Burkina Faso et le Mali veulent renforcer leur collaboration militaire

P.10

Concours du recrutement d'enseignants dans la fonction publique des collectivités : Le Premier ministre par intérim lance les épreuves

P.10

Élections au Mali : Quand la râle viole la nouvelle loi

P.11

COMMUNIQUE N° 041 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

P.11

Mali : Le chef de la diplomatie russe annoncé à Bamako

P.12

Mali : Les casques bleus de l'ONU ont aidé à mettre en place un tribunal itinérant dans la région de Tombouctou

P.12

## / Actualité /



Le Végal dans les murs du PRRE : Des irrégularités financières de plus de 749 millions de FCFA décelées

P.16

Blessure par balle de l'aide de camp de Assimi Goita : Infox et intox ?

P.17

Légitimités traditionnelles : La 1ère journée nationale célébrée

P.18

## / Politique /



Communiqué de presse : CNAS FASO-HERE

P.21

Laïcité : Comprendons là pour mieux l'utiliser ?

P.22

Transition : La descente aux enfers de Ben le Cerveau ?

P.26

Refondation de l'État : Défis de la dépolitisation de l'administration publique

P.27

Avant-projet de constitution : Le PARENA dénonce un régime présidentieliste

P.29

## / Culture & société /



Micro-trottoir : Que pensez-vous du port obligatoire des casques ?

P.35

## / International /



Joe Biden suspend le Burkina Faso de l'AGOA : Énième tentative d'intimidation de l'oncle Sam

P.36

Sénégal : Arrestation du journaliste Pape Alé Niang et riposte de la presse

P.37

## / Sport /



Direction du sport militaire : La journée sportive pour un renforcement de cohésion

P.39

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email: [ampikile@gmail.com](mailto:ampikile@gmail.com)

Site Web: [www.malikile.com](http://www.malikile.com)

Contacts: +223 70 44 22 23

• **Gérant:** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef:** .....

• **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial:** Youssouf Diarra

• **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter  
contre le Terrorisme  
Contactez le Centre  
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120  
80001122**



**+223 98-17-36-45  
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU  
TERRORISME  
AU MALI**



# Mali-Burkina Faso

## Les Chefs de transition militaire doivent-ils aller au front ?

**A**vec l'avènement de régimes militaires, au Mali et au Burkina Faso en particulier, il n'est pas rare d'entendre, à peu près, ce qui suit : « Que le Chef de l'Etat rejoigne les troupes, et laisse la gestion politique et administrative au Premier ministre ! » Pour les tenants de ce discours, l'objectif est d'inviter les Chefs militaires de transition à être, effectivement et opportunément, « Chef

de guerre ». Effectivement, en se rendant sur le théâtre des opérations aux côtés de leurs frères d'armes, engagés contre le terrorisme. Opportunément, dans la mesure où, leur présence est supposée d'une part galvaniser les troupes, et d'autre part, manifester la sincérité de leur patriotisme. Car, dit-on, il est facile de clamer l'amour du pays depuis les salons feutrés, les bureaux climatisés de la Présidence...

Particulièrement rodé, ce discours s'appuie par ailleurs sur un précédent, supposé en souligner la pertinence : celui du Premier ministre éthiopien, Abi Hamed. En novembre 2021, on s'en souvient, celui-ci s'était rendu au front, dans le cadre de la lutte contre les rebelles tigréens.

Toutefois, souligne l'adage, une hirondelle ne fait pas le printemps ! Encore qu'à ce jour, les rebelles tigréens n'ont pas définitivement déposé les armes... Ce qui conduit à nuancer l'opinion selon laquelle la présence d'Abi Hamed aux côtés des FDS éthiopiens aura été particulièrement décisive. En tous les cas, le Premier ministre éthiopien ne sera resté « au front » que passablement. C'est-à-dire, pour une durée limitée (moins d'un mois !). Et pour quel résultat ! A ce jour, le gouvernement éthiopien en est réduit à négocier avec les rebelles tigréens. C'est dire...

En réalité, notwithstanding sa pertinence apparente et, sans doute, la sincérité de ses tenants, l'idée d'un Chef d'Etat au front (parce que militaire !) nous semble le contraire d'une bonne



solution ; pour diverses raisons.

La première, en effet, c'est qu'elle aboutirait à mobiliser le Chef de l'Etat exclusivement pour la sécurité, au détriment de ses autres fonctions régaliennes. Dans ce schéma, quelle place faudrait-il réserver aux Conseils des ministres, à la signature des décrets, des ordonnances, aux cérémonies d'accréditation des

ambassadeurs etc. ? L'idée même d'un va-et-vient incessant (du Chef de l'Etat) de la capitale au front oblige à envisager des dépenses substantielles, toujours à la charge des contribuables. A cela s'ajoutent, les risques physiques, autrement plus importants, qu'induit la présence du Chef de l'Etat sur le théâtre des opérations. Qu'on se souvienne, dans quelles

circonstances l'ancien président Tchadien Idriss Déby, maréchal de son état, perdit la vie. Aujourd'hui encore, l'identité des responsables de son décès ne fait guère l'unanimité. Là où, la version officielle évoque un assassinat imputable aux rebelles du FACT, d'autres insistent sur des règlements de comptes internes à l'armée tchadienne. Quoi qu'il en soit, la présence d'un Chef d'Etat sur le théâtre des opérations pourrait, très sérieusement, embarrasser, voire encombrer les soldats, obligés – dans le même temps, avec des moyens limités – de combattre l'ennemi et d'assurer l'intégrité physique du Chef des armées. Peut-on courir deux lièvres à la fois ? De bout en bout, on remarque que la proposition d'une présence physique des Chefs militaires de transition au front, est porteuse de nombreuses inconvénients et pas moins de risques ; sans que ses avantages soient perceptibles...

En vérité, pour gagner une guerre, il importe – plus que des actions spectaculaires – de définir des stratégies intelligentes, d'octroyer l'arsenal adéquat, et surtout, de choisir des alliés dignes de confiance...

■ Malik WOGO



## Forces Armées Maliennes



COMMUNIQUE RELATIF AU REGROUPEMENT DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS DE L'ESO DE BANANKORO SESSION AOÛT 2022.



Visite de travail et d'amitié du MDAC au Burkina Faso : Les militaires passent en revue la situation sécuritaire dans les deux pays. Dans le cadre du raffermissement des relations d'amitié et de coopération militaire entre la République du Mali et le Burkina Faso, une rencontre de travail s'est tenue, ce vendredi 11 novembre 2022 à Ouagadougou, entre les ministres en charge de la Défense des deux pays accompagnés de leurs délégations à l'Etat-Major Général des Armées burkinabé.

A la tête d'une importante délégation, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Colonel Sadio CAMARA vient d'effectuer une journée de travail et d'amitié dans la capitale burkinabé. Cette visite a permis aux deux parties de s'imprégner de la situation sécuritaire dans les deux pays, en particulier le long de la frontière commune et de passer en revue des sujets d'intérêt commun. Le ministre d'Etat, ministre burkinabé de la Défense et des Anciens Combattants, le Colonel-major Kassoum COULIBALY, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation malienne lors de la cérémonie d'ouverture des travaux, a indiqué que cette réunion permettra de renforcer la coopération pour résoudre les défis communs. Il a ensuite salué l'excellence des rapports entre les deux pays dans leur volonté

commune de lutter contre le terrorisme. Il a ensuite insisté sur la nécessité de poursuivre cette coopération déjà excellente et de trouver des voies et moyens pour encore la renforcer.



### GAO : Opération de bouclage et de fouille

Dans le cadre de la sécurisation des personnes et de leurs biens en plus de la poursuite de la patrouille mixte urbaine d'envergure dénommée Dugubassigui, le Commandant du PCIAT-EST, le Colonel Famouké CAMARA et le Commandant de la zone de défense N°1, le Colonel Issa BAGAYOKO ont mené ensemble dans la nuit du 09 au 10 novembre 2022 une grande patrouille de bouclage et de fouille dans la ville de Gao, principalement dans le 4ème quartier. Ce quartier est réputé pour être un nid de trafiquants et de bandits. Il s'agissait de sécuriser la ville de Gao, en interpellant tous les véhicules sans immatriculation et de descendre dans les nids criminogènes de la ville de Gao et alentours.

Cette patrouille d'envergure menée nuitamment a mobilisé 177 éléments de Forces de Défense et de Sécurité présentes à Gao, 20 véhicules avec deux blindés. La patrouille a duré jusqu'à 1h30mn du matin. Elle a été fructueuse car les éléments ont saisi 218 briques de chanvre indien, 67 cartons de faux médicaments, 17 cartons d'emballage pour fumer le chanvre indien, 4 motos et 2 véhicules dans une famille dans le 4ème quartier et alentours. 8 personnes ont été également interpellées et un PA industriel saisi.

Toutes les saisies et les personnes interpellées ont été mises à la disposition de la Police pour fins d'enquêtes. Ce bilan a été salué par la population de Gao qui est inquiète de la prolifération du banditisme et de la consommation de la drogue par la jeunesse vulnérable.



## ■ Kassoum Thera



Moussa Sangha Keita premier vice président du CNJ Kenieba : # Nous avons d'excellentes relations avec B2Gold, qui, en plus de construire un siège pour le CNJ local, appuie notre organisation dans le domaine de la formation sans oublier qu'à chaque recrutement un quota est réservé aux jeunes de Kenieba#



## ■ TOUTMONCINÉMA | LE CINÉMA VU PAR VOUS, POUR VOUS !



Un individu lambda aux idéologies neo-nazi prônant la suprématie de la race blanche peut-il devenir quelqu'un de bien ? La réponse est oui, et Edward Norton nous le prouve dans toute sa splendeur !

Au côté de son frère Danny, il joue le rôle de Derek qui va se retrouver confronté à ses propres idéaux en sympathisant avec un afro-américain. Drames et revirements intérieurs font de ce film un véritable chef d'oeuvre dont l'adjectif "culte" n'est plus à mentionner. La chute tragique de ce film laisse place à un travail sur soi via une véritable leçon de vie : "la haine est une saloperie".

Le redoutable Norton se voit en 1999 le prestige de donner accès VIP au panthéon des chefs d'oeuvre du grand écran en ayant brillé en parallèle dans le cultissime Fight Club où il incarne Tyler Durden, le

plus attachant de tous les skyzoboy !

Un film à voir et à revoir sans aucun doute, rendant notre âme nostalgique aux bons vieux films des 90'.

## ■ Oumar Barou Officiel



La presse n'est pas un cachot. L'indépendance de la presse est aussi la liberté de chacun (journaliste) de prendre position, de défendre des valeurs, des points de vue, et pourquoi pas de se porter candidat à une élection.



## ■ Ben Ibrahim



Il faut pas chercher à connaître certaines réalités de la manipulation sinon i bé sa fou. Bi-laye

## ■ GFS Nation 98



#INCROYABLE !! Voici les nouvelles règles de la Coupe du Monde 2022 au Qatar !

- À partir du 18 Novembre les opérateurs téléphoniques seront fermés et aucun supporteurs n'ai autorisé a acheter une carte SIM
- Un réseau Wifi est disponible dans tout le pays
- Tous les appels, Sms sont contrôlés par des experts qui peuvent parler plusieurs langues



- Plus 1M de caméra et drones seront opérationnels à partir du 15 Novembre et c'est pour contrôler toute violation des règles imposées
- Pas de rencontre entre filles et garçons (hors mariage)
- Plus de 200K experts surveilleront tout contact
- Un réseau du nom de #QatarWC sera créé uniquement pour signaler des cas de fraude
- Aucun supporter ne paiera le transport
- Il n'y aura pas des matchs au moment de la prière (Denis/GFS Nation98)



## Wassim Nasr



D'où vient la « tradition de la masse » chez #Wagner? De la #Syrie qui est sous vos yeux depuis une décennie, les mercenaires russes sont arrivés en 2012, en même temps que les jihadistes, l'homme au flambeau brûle un déserteur tué à coup de masse, décapité et démembré



## Housseine Ag Issa



#Sahel #burkinafaso Les opérations répétées revendiquées par le #JNIM au Burkina Faso sont la preuve que la présence de Daech dans le triangle frontalier n'est plus forte. Il convient de noter que les opérations de JNIM ont été largement concentrées ce dernière temps au Burkina.

## Kanfari Sonni Anass Maiga



1/3 Elle a été arrêtée et emprisonnée sans jugement depuis plus d'une année, juste parce qu'on ne pouvait arrêter seul, #SBM. Étant en prison, sa chère mère est tombée malade, on lui a refusé d'aller la voir. Elle est décédée, on lui a encore refusé de prendre part aux obsèques.



## Séga DIARRAH



#Mali : la présumée tentative d'assassinat de l'aide de camp (garde du corps) du président @GoitaAssimi ne serait pas fondée (communiqué)

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DÉCENTRALISATION  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

---

COMMUNIQUE N° 041 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

C'est avec une profonde consternation que le Gouvernement de la Transition a pris connaissance d'un article publié le 11 novembre 2022 par le quotidien français "Libération" et visant l'aide de camp de SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Le Gouvernement de la Transition dément totalement les faits évoqués par le quotidien français "Libération" qui poursuit les activités subversives des médias "milles collines" France 24 et Radio France Internationale, interdits au Mali. En outre, il condamne cette manoeuvre non professionnelle, désespérée, éhontée et immorale du quotidien français "Libération".

Le Gouvernement de la Transition déduit que cet article est commandité et prémédité par des forces obscurantistes et rétrogrades ne visant qu'à créer la psychose et tenter désespérément de déstabiliser la Transition, en décrivant un scénario macabre monté de toutes pièces.

Le Gouvernement de la Transition, tout en se réservant le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces mensonges, invite la population à rester sereine et la rassure de la volonté inébranlable des autorités de la Transition à atteindre les objectifs de Refondation et de la restauration de la souveraineté du Mali, pour le bonheur des Maliennes et Maliens.

Que Dieu bénisse le Mali et préserve les Maliens.

Bamako, le 11 novembre 2022

Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,  
Porte-parole du Gouvernement, Premier ministre par intérim



**Colonel Abdoulaye MAIGA**  
Chevalier de l'Ordre National


<https://m.facebook.com/malitransition>

## Lutte contre le terrorisme : Le Burkina Faso et le Mali veulent renforcer leur collaboration militaire



Lors d'une visite de travail du ministre malien de la défense à Ouagadougou. Le Burkina Faso et le Mali qui partagent une longue frontière vont mutualiser leurs efforts et leurs moyens afin de faire face au terrorisme, a déclaré le ministre malien de la Défense le colonel Sadio Camara, à l'issue d'une visite de travail d'une journée à Ouagadougou, vendredi, a-t-on appris de source officielle.

« Nous avons reçu les instructions de nos chefs d'Etat, de se mettre ensemble, de mutualiser non seulement les efforts mais aussi les moyens, afin de faire face à notre ennemi commun et pour le bien-être de nos populations », a déclaré Camara à l'issue d'une rencontre avec le président burkinabè le capitaine Ibrahim Traoré, selon un communiqué de la Présidence burkinabè.

Le ministre malien de la Défense et des Anciens combattants qui était accompagné du chef d'état-major général des armées (CEMGA) et de plusieurs officiers maliens, a souligné qu'il était porteur d'un « message de fraternité du président de la Transition au Mali, son excellence le Colonel Assimi Goïta à son frère son excellence le Capitaine Ibrahim Traoré ».

Traoré a salué les Forces armées maliennes pour cette approche bilatérale, qui permet aux deux pays de partager leurs expériences pour des victoires futures dans la lutte contre le terrorisme, selon toujours le communiqué, qui précise que les deux responsables « ont ensemble passé en revue le partenariat entre les deux pays dans l'optique de renforcer la lutte contre le terrorisme, un ennemi commun qui endeuille leurs populations respectives ».

Le ministre burkinabè de la Défense et des anciens combattants, le colonel-major Kassoum Coulibaly « s'est dit optimiste face au renforcement de la coopération entre les deux armées et a félicité les deux chefs d'état-major généraux des Armées pour les succès engrangés dans les opérations militaires conjointes » et les a exhortés à poursuivre la mise en place de « stratégies communes conformément aux instructions des deux chefs d'Etat ».

Le 02 novembre courant, pour sa première sortie du pays, le capitaine Traoré a effectué sa première visite d'amitié et de travail au Mali, dans le but d'intensifier la lutte armée contre les groupes terroristes qui en-

## Concours du recrutement d'enseignants dans la fonction publique des collectivités : Le Premier ministre par intérim lance les épreuves



Le Premier ministre par intérim le Colonel Abdoulaye Maïga a lancé, ce dimanche 13 novembre 2022, au lycée Technique de Bamako, les épreuves du concours de recrutement des enseignants dans la fonction publique des collectivités. Ce sont 21 576 candidats, répartis dans 21 centres d'examen sur tout le territoire national, qui prennent part à ce concours, pour 500 postes à pourvoir (400 pour l'enseignement fondamental, 34 pour l'enseignement technique et professionnel, 13 pour l'enseignement normal et 53 pour l'enseignement secondaire général). « Concentrez-vous ! Comptez sur vous-mêmes ! Vos connaissances, votre capacité Intellectuelle. Respectez les consignes de vos surveillants. Soyez professionnels ! » a déclaré le colonel Abdoulaye Maïga aux candidats.

Le Chef du Gouvernement a rappelé, aux candidats, qu'ils concourent dans un lieu historique, en effet, c'est dans cet établissement que l'Indépendance de notre pays a été proclamée, le 22 septembre 1960.

Source : CCRP/Primature

deuillent les deux nations et à renforcer l'axe Ouagadougou-Bamako. Ces deux pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest partagent une frontière longue de 1200 km et sont confrontés à une recrudescence des attaques terroristes depuis 2012 pour le Mali et 2015 pour le Burkina Faso.

AA / Ouagadougou / Dramane Traoré

Abonnez vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 442223 / Email: ampikile@gmail.com  
Site: www.malikile.com

## Élections au Mali : Quand la règle viole la nouvelle loi



La révision annuelle de la liste électorale (RALE), viole la nouvelle loi électorale, selon la Mission d'Observation des Elections au Mali (modèle).

Lundi, modèle-Mali a présenté une synthèse nationale de la révision annuelle de la liste électorale qui a débuté ce 1er octobre et prendra fin le 31 décembre 2022. Cette révision est prévue par la loi électorale, a expliqué Dr. Ibrahima Sangho, chef de la mission d'Observation.

A l'en croire, 75 observateurs de Modele ont supervisé la première étape de la Rale, qui concerne les inscriptions, les transferts et les radiations. Après avoir décelé plusieurs anomalies, dont la non-prise en compte de plusieurs niveaux majeurs, des insuffisances matérielles et la non implication de la population, Modele-Mali a fait savoir que cette Rale viole la nouvelle loi électorale.

Il s'agit de l'article 57 qui prévoit la révision annuelle de la liste électorale et la place sous la supervision de l'Autorité indépendante de Gestion des Elections (AIGE). Ladite loi dispose que : « ... En année électorale, l'Autorité indépendante de Gestion des Elections assure le suivi et la supervision des opérations de révision des listes électorales ». D'abord, l'organe n'existe pas partout au Mali et il venait juste d'être mis en place au niveau national quelques jours avant la fin des opérations.

Pour les responsables de Modele-Mali, du moment où l'AIGE n'a pas supervisé cette révision, la procédure violerait la nouvelle loi électorale en son article 57. Dr. Sangho avance que l'Etat pour rectifier cette violation de la loi en organisant une révision exceptionnelle de la liste quelques mois les élections et que cela est prévu par la loi. Sinon pour le moment, la révision annuelle sans l'AIGE est une violation flagrante de la loi électorale. Tout est encore possible dira le chef de mission et que l'erreur peut toujours être corrigée.

Modele-Mali a fait des recommandations au niveau des autorités de la transition, au département de l'Administration et aux partis politiques. Ils ont mis l'accent sur les questions sécuritaires, les défauts de matériels et la bonne communication sur la Rale. Tant qu'on n'aura pas une bonne liste électorale, on n'aura pas de bonne fiche électorale. Si

## Communiqué n° 041 du Gouvernement de la transition



C'est avec une profonde consternation que le Gouvernement de la Transition a pris connaissance d'un article publié le 11 novembre 2022 par le quotidien français "Libération" et visant l'aide de Camp de SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Le Gouvernement de la Transition dément totalement les faits évoqués par le quotidien français "Libération" qui poursuit les activités subversives des médias "milles collines" France 24 et Radio France Internationale, interdits au Mali. En outre, il condamne cette manœuvre non professionnelle, désespérée, éhontée et immorale du quotidien français "Libération".

Le Gouvernement de la Transition déduit que cet article est commandité et prémédité par des forces obscurantistes et rétrogrades ne visant qu'à créer la psychose et tenter désespérément de déstabiliser la Transition, en décrivant un scénario macabre monté de toutes pièces. Le Gouvernement de la Transition, tout en se réservant le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces mensonges, invite la population à rester sereine et la rassure de la volonté inébranlable des autorités de la Transition à atteindre les objectifs de Refondation et de la restauration de la souveraineté du Mali, pour le bonheur des Maliennes et Maliens. Que Dieu bénisse le Mali et préserve les Maliens!  
Bamako, le 11 novembre 2022

Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,  
Porte-parole du Gouvernement, Premier ministre par intérim  
Colonel Abdoulaye MAIGA  
Chevalier de l'Ordre National

on n'a pas de bonne fiche électorale, c'est impossible d'organiser des élections crédibles et objectives, a conclu Dr. Ibrahima Sangho.

Koureïchy Cissé  
Source: Mali Tribune

## Mali : Le chef de la diplomatie russe annoncé à Bamako

Cette visite de Sergueï Lavrov permettra de renforcer la coopération entre le Mali et la Russie. Ce n'est pas passé inaperçu. Jeudi 10 novembre, le ministre malien des Affaires étrangères l'ambassadeur de la Russie à Bamako. Igor Gromyko était venu remettre à Abdoulaye Diop l'invitation adressée au président de la transition malienne, Assimi Goïta au sommet Russie-Afrique prévu en juillet 2023 à Sotchi. Par la même occasion, le diplomate a annoncé à son hôte la visite prochaine de Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie au Mali, sans préciser la date.

### La Russie, l'allié « sûr »

Cette visite annoncée marquera un pas de plus dans le rapprochement entre le Mali et la Russie, dans un contexte de crise diplomatique entre Bamako et Paris. La junte au pouvoir suite au coup d'Etat de mai 2021 contre le président de la transition Bah N'daw, a renforcé sa coopération avec le Kremlin pour « combler le vide » laissé par la France, accusée d'« abandon en plein vol » dans la lutte contre l'insurrection menée par des groupes jihadistes depuis une décennie. Dans la foulée, les autorités maliennes ont fait appel à des « instructeurs » considérés par leurs partenaires occidentaux comme des « mercenaires » de la compagnie militaire russe controversée, Wagner.

### Fin de Barkhane



En janvier dernier, le bras de fer entre Paris et Bamako a connu un nouveau tournant lorsque les autorités maliennes ont dénoncé les accords militaires qui liaient leur pays à la France depuis 2013, à la faveur de l'intervention Serval et ont demandé aux militaires français de quitter le territoire malien sans délai.

Le président français, Emmanuel Macron avait indiqué que la France se retirera « en bon ordre » et ne transigera pas sur la sécurité de ses soldats. Mercredi 9 novembre, il a annoncé la « fin officielle » de l'opération Barkhane même si l'armée française restera au Sahel sous un format « plus léger », répondant à « l'expression de besoins explicites venant des armées africaines ».

Source : sudquotidien

## Mali : Les casques bleus de l'ONU ont aidé à mettre en place un tribunal itinérant dans la région de Tombouctou

La mission de maintien de la paix des Nations unies au Mali a aidé à installer un tribunal itinérant au Mali dans la ville de Diré, dans la région de Tombouctou, a annoncé vendredi Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres.

« Cinq affaires ont été portées devant le tribunal mobile et le juge a également rencontré les autorités locales et les unités d'enquête de la police et de la gendarmerie pour discuter des moyens d'améliorer l'accès des victimes au procès », a précisé le porte-parole, notant que l'insécurité a entravé l'accès à la justice dans la région pendant plus de deux ans et que le juge a été contraint de déménager à 120 km de sa juridiction.

Les Casques bleus ont appuyé une opération de l'armée malienne dans la région de Tombouctou, permettant au tribunal mobile de se dérouler à Diré, a fait remarquer M. Dujarric.

Les missions de maintien de la paix des Nations unies soutiennent les tribunaux itinérants, qui se rendent dans des endroits où aucun tribunal régulier ne peut exister et veillent à ce que les communautés puissent



régler les différends et voir les criminels punis en vertu de la loi. Les tribunaux itinérants siègent également dans des régions trop éloignées pour accueillir des institutions permanentes standard, mais ils peuvent également siéger temporairement dans des lieux spécifiques tels que les prisons.

Les Nations unies ont soutenu différents tribunaux itinérants dans de nombreux contextes de conflit, notamment en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Liberia, au Mali et en Somalie.

Source : Agence Xinhua

www.malikile.com



Office central de Lutte contre  
l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Secretariat Général

Service des Ressources Humaines

République du Mali  
Un Peuple - Un But - Une Foi

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

## I. OBJET :

Sélection d'une Greffière en Chef pour le poste de l'Unité des Plaintes et des Dénonciations de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

## II. TÂCHES DE L'UNITÉ :

L'Unité des Plaintes et des Dénonciations est chargée :

- de recevoir et de traiter les plaintes et dénonciations relatives aux faits relevant de l'enrichissement illicite et infractions connexes dont elle est saisie par le Président ou le Conseil de l'Office ;
- d'examiner les dénonciations et plaintes adressées par le public et tous autres usagers à l'OCLEI et proposer, à cet effet, des rapports à l'attention du président de l'OCLEI ;
- d'élaborer les notes de synthèse incluant les propositions de suite à donner ;
- d'exploiter les rapports des structures de contrôle et d'autres organisations de la société civile transmis à l'OCLEI à sa demande ;
- de gérer le numéro vert.

## III. COMPÉTENCES :

- avoir une bonne connaissance d pénal, du droit civil et de l'administration publique malienne ;
- avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- avoir l'esprit critique et l'esprit d'équipe ;
- avoir une intégrité morale et un sens d'éthique et de la déontologie ;
- être apte à travailler sous pression ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- être rigoureux dans le travail et avoir le sens du respect du supérieur hiérarchique et de ses collaborateurs

- maîtriser l'outil informatique ;
- avoir de bonnes qualités relationnelles.

#### **IV. QUALIFICATIONS REQUISES :**

##### **4.1. Formation :**

Etre titulaire au moins d'une maîtrise en Droit;

##### **4.2. Expérience :**

Avoir au moins 08 ans d'expérience après titularisation dans le corps des Greffiers en chef ;

##### **4.3. Connaissance informatique :**

Bonne connaissance des outils informatiques ( Word, Excel, Internet et power point).

##### **4.4. Condition d'âge :**

Etre âgée d'au moins 30 ans et d'au plus 50 ans.

Les candidatures féminines sont privilégiées conformément à la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

#### **V. LIEU DE TRAVAIL**

La Greffière en Chef sera basée à Bamako et pourra être déplacée, en cas de besoin, en tout autre endroit.

#### **VI. DOSSIERS À FOURNIR**

- une lettre de motivation de 2 pages au maximum adressée au Président de l'OCLEI ;
- un CV actualisé daté et signé (sans photo) ;
- une copie certifiée conforme des diplômes de formation supérieure ou leurs équivalences ;
- trois (3) lettres de recommandation et des attestations de travail et de formation dans des postes de responsabilité occupés;
- certificat de nationalité;
- arrêté de titularisation dans le corps des Greffiers en chef.

#### **VII. DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :**

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé **au plus tard le 18 novembre 2022 à 16 heures GMT** au Bureau d'Accueil et d'Orientation de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite, au rez-de-chaussée ; Place CAN, rue : 390, Hamdallaye A.C.I 2000-Bamako.

Aucun dossier ne sera accepté après la date limite indiquée. Seules les candidates présélectionnées seront contactées.



Ministre de la Refondation de l'Etat - MRE



**SIGRH**

## Projet SIGRH : Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines

Suite au lancement officiel du Projet **SIGRH - Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines** de l'Etat et des Collectivités Territoriales le 24 mai 2022 par le Président de la Transition, Chef de l'Etat le **Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions - MRECRI** a l'honneur de vous informer du démarrage de la phase de **Recensement des Agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales** sur toute l'étendue du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires.

Au cours de cette opération, qui se déroulera **du Jeudi 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022**, une **Fiche Individuelle de Collecte de Données** sera soumise par les différents Chefs de service compétents à chaque Agent concerné de leur ressort afin de la renseigner.

La fiche dûment renseignée doit être impérativement accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- **une copie de l'Arrêté d'intégration ou de la décision de recrutement ;**
- **une copie justifiant la position statutaire ;**
- **une copie de la carte NINA ou de la Fiche descriptive individuelle du RAVEC ;**
- **une copie de l'extrait d'acte de naissance.**

Sont concernés par le Recensement, tous les Agents de l'Etat et des Collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national et dans les ambassades et consulats, à savoir :

- les Agents fonctionnaires et contractuels de la fonction publique de l'Etat du statut général, des statuts particuliers et des statuts autonomes, sauf des Forces de Défense ;
- les Agents fonctionnaires et contractuels des collectivités territoriales des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi et de la formation professionnelle pris en charge par l'Etat à travers le système de mise à disposition ;
- les enseignants des écoles communautaires (ECOM) et des animateurs CED, CAF, CAFé et CEI bénéficiant des appuis financiers du budget d'Etat sous forme de subventions ;
- les Fonctionnaires des collectivités territoriales du cadre de l'administration générale ; et
- les Agents contractuels des collectivités territoriales payés sur ressources propres.

Chers **Représentants de l'Etat, Agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales, et Partenaires sociaux**, les Plus Hautes Autorités de la Transition comptent sur votre accompagnement et attachent du prix à la pleine participation de tous et de chacun à la réussite de cette opération d'une importance capitale dans la nécessaire **Refondation de la Gestion des Ressources Humaines** de notre Administration publique et parapublique.

# Le Végal dans les murs du PRRE : Des irrégularités financières de plus de 749 millions de FCFA décelées

Rapport de vérification financière de la gestion du projet de reconstruction et de relance économique (PRRE)



La présente vérification a pour objet la gestion du Projet de Reconstruction et de Relance Économique, au titre des exercices 2018, 2019 et 2020. Elle a pour objectif de s'assurer de la régularité et de la sincérité des opérations de dépenses effectuées. Les travaux de vérification ont porté sur les procédures de passation et d'exécution des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

## Irrégularités administratives :

Pour remédier aux irrégularités constatées par l'équipe de vérification, le Vérificateur Général,

Monsieur Samba Alhamdou BABY, a recommandé au Ministre chargé des Finances de fixer par arrêté la liste nominative des membres du Comité d'Orientation et de Pilotage du PRRE. Au Coordinateur du PRRE, d'accepter des procès-verbaux de réception conformes, de modifier les conditions initiales des marchés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, de justifier les sorties de matières et fournitures conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, de veiller à l'enregistrement chronologique des opérations comptables du Projet, de requérir l'autorisation du Ministre chargé des Finances pour l'ouverture de comptes bancaires et de

procéder au recrutement d'un Auditeur Interne pour le compte du PRRE.

Au DG de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE), il a été recommandé de procéder au recrutement d'un Auditeur Interne pour le compte du PRRE, de respecter le délai d'attente requis dans l'exécution des marchés, de procéder à une bonne conservation des archives, d'informer les soumissionnaires non retenus des résultats de l'analyse des offres et d'exiger des titulaires de marchés, la souscription aux polices d'assurance conformément aux clauses contractuelles.

Au DG de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Équipements Ruraux (AGETIER), de procéder au recrutement d'un Auditeur Interne pour le compte du PRRE. A lui et au Directeur Pays de CARE International au Mali, il a été demandé de respecter le délai d'attente requis dans l'exécution des marchés.

## Irrégularités financières :

Le montant total des irrégularités financières s'élève à 749 612 155 FCFA. Le VG a saisi le Président de la Section des Comptes de la Cour Suprême et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, chargé du Pôle Economique et Financier relativement au paiement irrégulier des travaux de l'ouvrage du pont de Kaneye pour un montant de 24 597 500 FCFA ; au paiement irrégulier du contrôle et de la surveillance du pont de Kaneye pour un montant de 23 437 000 FCFA et à la non-application de pénalités de retard pour un montant de 557 761 686 FCFA.

Le Directeur Général des Impôts a été saisi relativement au non-paiement des droits d'enregistrement par les titulaires de contrats d'un montant de 3 623 842 FCFA ; au non-paiement des redevances de régulation par les titulaires de contrats d'un montant de 11 105 585 FCFA ; au non-paiement des droits d'enregistrement par les titulaires de contrats, relativement aux faux enregistrements d'un montant de 110 645 608 FCFA et au non-paiement des redevances de régulation par les titulaires de contrat, relativement aux faux enregistrements d'un montant de 18 440 934 FCFA.

Source : L'Express Du Mali



# Blessure par balle de l'aide de camp de camp de Assimi Goita : **Infox et intox ?**



**D**ans un article publié le 11 novembre 2022, le quotidien français, Libération, affirme que « l'aide de camp du Colonel-président Goïta » a été « blessé par balle ». Une « information » vigoureusement démentie par le gouvernement...

A travers un communiqué, le gouvernement de la Transition dément totalement les faits évoqués par le quotidien français "Libération" et condamne « cette manœuvre non professionnelle » de l'organe de presse.

« C'est avec une profonde consternation que le Gouvernement de la Transition a pris connaissance d'un article publié le 11 novembre 2022 par le quotidien français "Libération" et visant l'aide de Camp de SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat », a déploré le gouvernement dans un communiqué.

Le Gouvernement de la Transition en démentant totalement les faits évoqués par le quotidien français "Libération" a souligné que ce journal poursuivait « les activités subversives des médias "milles collines" France 24 et Radio France Internationale, interdits au Mali ».

En outre, le gouvernement a condamné « cette manœuvre non professionnelle, désespérée, éhontée et immorale du quotidien français "Libération". Le Gouvernement de la Transition déduit que cet article est commandité et prémédité par des forces obscurantistes et rétrogrades ne visant qu'à créer la psychose et tenter désespérément de déstabiliser la Transition, en décrivant un scénario macabre monté de toutes pièces », poursuit le communiqué.

Le Gouvernement de la Transition, tout en se réservant le droit d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces mensonges, a invité la population à rester sereine et la rassure de la volonté inébranlable des autorités de la Transition à atteindre les objectifs de Refondation et de la restauration de la souveraineté du Mali, pour le bonheur des Maliennes et Maliens. Wait and see !

■ Binadjan Doumbia

# Légitimités traditionnelles : La 1ère journée nationale célébrée

Le Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye Maïga, a présidé, le vendredi 11 novembre 2022, la cérémonie d'ouverture de la première Journée nationale des Légitimités traditionnelles. C'était en présence de Présidents d'Institutions, de membres du gouvernement, du grand Serigne de Dakar invité spécial et de nombreuses légitimités traditionnelles. Le thème retenu pour cette journée est « Place et rôle des Légitimités traditionnelles dans la Réconciliation nationale, la Promotion de la Paix, la Cohésion sociale et la Refondation de l'Etat. »

L'objectif de la célébration de cette Journée est de magnifier ces personnalités qui incarnent autorité, sagesse et savoir-faire, mais aussi, de contribuer à une meilleure exploitation du système de gouvernance des Légitimités traditionnelles pour promouvoir la paix, la cohésion sociale, le vivre-ensemble et soutenir la refondation de l'Etat.

Les Légitimités traditionnelles, en effet, constituent des maillons essentiels dans la société malienne ; et sont incontournables dans la conduite de la réconciliation nationale et la régulation sociale. Elles constituent, sub-séquentement, des relais de l'Administration d'Etat, ainsi que des Collectivités. Sans cesse mises en action dans la recherche de solutions aux différentes crises qui ont émaillé l'histoire contemporaine du Mali, elles jouent un rôle

déterminant dans le processus de développement économique, social et culturel durable du pays.

Dans leur déclaration, lue par Oumar Hamadou Dicko, les légitimités traditionnelles ont magnifié la riche histoire de notre pays, berceau de grands empires. « **Nous exprimons notre profonde gratitude et notre remerciement au colonel Assimi Goïta et à toutes les autorités de la Transition pour l'instauration d'une journée nationale dédiée aux légitimités traditionnelles ; déclarons qu'aucun peuple ne peut se développer harmonieusement en méprisant ses propres valeurs socio culturelles, sans la paix et l'entente au sein de la société ; entendons par légitimité traditionnelle, le fondateur ou chefs de village, qui réunit dans son vestibule ou sa tente**

son imam, son griot, son chef des chasseurs, ses dépositaires coutumiers. Cette légitimité est immémoriale, incontestable, reconnue, acceptée et justifiée ; demandons l'abrogation du décret qui a annulé les chefferies traditionnelles sous la première République. Les légitimités traditionnelles demandent la prise en charge du rôle et de la responsabilité des légitimités traditionnelles dans la nouvelle Constitution, et son érection en Haute Autorité Traditionnelle (HAT), enfin qu'il soit mieux précisé l'ancrage institutionnel des légitimités traditionnelles », ont-ils revendiqué, avant de réaffirmer leur adhésion pleine et entière à la forme républicaine de l'Etat, à l'intégrité du territoire, à la laïcité de l'Etat, au respect des institutions et des lois de la République.

Andogoly Guindo, Ministre de l'artisanat, de la Culture, de l'industrie hôtelière et du Tourisme, a rappelé qu'il y a un an, jour pour jour, le Président de la Transition prenait l'engagement solennel de consacrer une journée à la célébration des légitimités traditionnelles, en reconnaissance de leurs rôles ô combien importants dans la construction de notre nation.

« **Aujourd'hui, nous matérialisons cette volonté politique, j'allais dire, ce long processus de reconnaissance et de valorisation à l'endroit de ces personnalités qui ont toujours - dignement et valablement - représenté l'autorité de l'Etat, en incarnant son autorité par le verbe, nos**





us et coutumes et par nos traditions de gestion de la cité. Au-delà de son caractère symbolique, la présente cérémonie se veut le prolongement de sa vision de gouvernance inclusive et partagée. Laquelle vision s'est traduite, autant dans les actions quotidiennes du Gouvernement que dans les différentes réflexions en cours dans le cadre de la refondation de l'État. En d'autres termes, ce jour est celui de la célébration, de la reconnaissance, mais aussi et surtout, le cadre idéal pour tirer les leçons du passé et nous projeter ensemble sur les perspectives d'une nouvelle gouvernance, inspirée de notre passé commun et orientée vers nos objectifs de développement », a-t-il indiqué.

### Les légitimités traditionnelles retrouvent enfin leur place !

Pour le Ministre Guindo, historiquement, la société malienne est une société bien organisée, hiérarchisée et codifiée autour des valeurs ancestrales qui constituent le socle des rapports individuels et collectifs. Les institutions traditionnelles y assumaient un rôle de structuration et de régulation de l'ordre social. Elles ont toujours permis de maintenir les liens socioculturels, de prévenir et de gérer les conflits intra et intercommunautaires et d'assurer durablement le vivre-ensemble entre des popu-

lations aux coutumes diverses et variées, et favorisé l'intégration de différentes communautés sur la base des complémentarités érigées en valeurs sociétales supérieures. Il s'agit à travers cette célébration d'accorder l'audience et le crédit nécessaires à leur avis, dans la prise de décisions sur les questions de développement. En outre, il s'agit de s'appuyer sur leur système de gouvernance avec lequel elles parviennent à gérer, traiter, solutionner jusqu'à l'oubli, des problèmes ou des différends pour amorcer une véritable refondation de l'État. D'où le choix du thème de cette première édition de la Journée Nationale des Légitimités traditionnelles : " Place et rôle des Légitimités traditionnelles dans la réconciliation nationale, la promotion de la paix, de la cohésion sociale et la refondation de l'Etat ". «Le rôle de nos légitimités traditionnelles n'est pas confiné dans cette seule dimension de règlement de conflits. Ce serait faire injure à nos traditions qui ont résisté au temps que de le penser. En effet, ces dépositaires du pouvoir dans une circonscription historique, culturelle ou culturelle, sont des régulateurs de nos sociétés tant sur des aspects de convivialité et de cohésion sociale que de justice transitionnelle. Ils sont aussi des acteurs du développement en veillant à l'éducation selon nos valeurs, à l'insertion des jeunes et surtout à la valorisation des rôles des femmes. Au-delà, ces légi-

timités sont notre mémoire qui nous rappelle l'importance du concentré de savoirs que notre peuple a accumulé tout le long de sa construction. Penser bâtir une société solide, dans ce monde en proie à une défiguration de ses systèmes de valeurs, sans nos légitimités, c'est faire le pari de la perte de nos identités et donc de l'échec de notre société », a-t-il poursuivi.

Le Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye Maïga, a saisi cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux légitimités traditionnelles qui sont un maillon essentiel dans la société malienne. Elles auront, c'est indéniable, contribué à résoudre les conflits qui ont émaillé l'histoire de notre pays et occupent une place importante dans la gouvernance locale et l'équilibre des sociétés.

Le Colonel Abdoulaye Maïga a rappelé à l'assistance les propos du Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta qui a l'habitude de dire qu'il ne peut y avoir de développement harmonieux et durable sans prise en compte des valeurs culturelles fondatrices de notre société.

Les légitimités traditionnelles ont offert un sabre et un cheval blanc au Président de la transition en signe de reconnaissance pour tous les efforts qu'il consenti pour redonner au Mali son honneur et sa dignité.

■ Ibrahim Sanogo



# Bientôt la rentrée académique 2022-2023



*Apprendre pour réussir sa vie et dans la vie et servir l'humanité*  
Passez une année universitaire subliminale avec UCAO-UUBa

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest  
Unité Universitaire à Bamako



Hamdallaye - porte 85 - Rue 109  
BP E4165 Bamako MALI



+223 20 29 56 31 / 20 29 56 28



[ucao.uuba@gmail.com](mailto:ucao.uuba@gmail.com)



Université catholique de l'Afrique de l'Ouest de Bamako



[www.ucao-uuba.org](http://www.ucao-uuba.org)

# Communiqué de presse : CNAS FASO-HERE

Le bureau politique national de la CNAS-FASO HERE (convention nationale pour une Afrique solidaire) s'est réuni en session ordinaire le samedi 05 novembre 2022 à son siège sis à Hamdallaye, Bamako. Après un large tour d'horizon de l'actualité nationale, régionale et internationale, y compris les récents développements de la crise multidimensionnelle qui secoue le Mali depuis de longues années déjà, la direction nationale du parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire du peuple malien a exprimé sa profonde préoccupation face à des cas de violation flagrante de plusieurs droits et libertés garantis par la constitution, notamment la liberté d'opinion, de presse et d'expression, ainsi que l'inviolabilité du domicile, entre autres acquis démocratiques majeurs de la révolution démocratique et populaire du 26 mars 1991 que notre peuple a arrachés de haute lutte.

En particulier, le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hère a condamné sans réserve la décision de suspension de l'antenne de Joliba-TV, les motifs invoqués par la Haute Autorité de la communication (HAC) étant manifestement mal fondés. Hormis les cas d'offense au Chef de l'Etat ou d'accusations calomnieuses et diffamatoires, critiquer un détenteur du pouvoir d'Etat, fut-il Chef d'Etat, ne saurait constituer une infraction dans un Etat de droit tel qu'encadré par la Constitution républicaine et démocratique du 12 janvier 1992.

La HAC tenterait-elle d'étouffer toute critique du pouvoir en place qu'elle ne s'y prendrait pas autrement. Or, il est illusoire et vain d'essayer d'étouffer toute voix discordante dans un Etat de droit.

L'époque de la pensée unique est révolue au Mali et nulle autorité n'a les moyens d'amener tous les acteurs du débat politique et social, y compris les organes de presse, à se muer en thuriféraires de quelque régime que ce soit. La Direction Nationale du Parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire du Peuple malien exige de la HAC qu'elle lève sans délai la mesure démocratocide et liberticide de suspension de Joliba-TV.

En outre, le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hère a condamné avec la dernière énergie l'irruption violente et illégale d'éléments de la Force publique au domicile des parents de M. Oumar Mariko, Président du parti politique SADI, acte totalement répréhensible commis à Kolondieba le 02 novembre 2022. Cette violation flagrante de l'article 6 de la Constitution du 12 janvier 1992 ne fait pas honneur aux commanditaires et aux exécutants d'une telle forfaiture. Elle ne saurait donc rester impunie par les autorités compétentes.

Par ailleurs, la CNAS-Faso Hère a condamné avec force les propos et acte injurieux relayés



dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux dirigés contre l'une des principales religions embrassées par notre Peuple. Elle a noté aussi avec regret des attaques totalement injustifiées proférées par certains leaders religieux contre l'une des religions monothéistes installées dans notre pays. La laïcité de l'Etat républicain, inscrite dans les Constitutions du 22 septembre 1960, du 02 juin 1974 et du 12 janvier 1992 suppose le respect strict de la liberté de religion et de culte. Le Parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire engage les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre pour préserver le climat de coexistence paisible et mutuellement respectueuse entre différentes confessions religieuses.

Enfin, la Direction Nationale du Parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire a noté avec regret que le régime issu du double coup de force militaire du 18 août 2020 et du 25 mai 2020 persiste dans la voie sans issue d'une tentative de relégation aux oubliettes de l'Histoire de la Constitution républicaine et démocratique du 12 janvier 1992.

En plus d'être un véritable mélange hétéroclite et indigeste entre éléments de la Constitution américaine et des domaines relevant normalement des lois organiques et des lois ordi-

naires, l'avant-projet de soit disant nouvelle Constitution crée un monarque de droit proto-constitutionnel, cache mal des velléités de constitutionnalisation de dispositions anti-républicaines et anti-démocratiques de l'Accord anti-national d'Alger, tente abusivement de mettre sur un pied d'égalité de soit disant "forces du changement" et le Peuple victorieux du 26 mars 1991 et prétend remettre de soit disant "légitimités ou chefferies traditionnelles" au cœur de l'Etat malien. Il est loisible à chacun de lire l'Histoire à l'envers, mais il est vain de vouloir faire faire marche arrière à la Roue de l'Histoire. Le Peuple du 22 septembre 1960, du 20 janvier 1961, du 25 mai 1963 et du 26 mars 1991 reste debout sur les remparts.

La CNAS-Faso Hère réitère son opposition inébranlable à toute remise en cause de la Constitution républicaine et démocratique du 12 janvier 1992.

Le Mali pour tous, des chances égales pour chacun/chacune !

Bamako, le 07 novembre 2022

Pour le Bureau Politique National

Le Secrétaire Administratif

Bakary SAKO

# Laïcité : Comprenons là pour mieux l'utiliser ?



**L**es cassandres les plus pessimistes ont prédit depuis des décennies que la troisième guerre mondiale sera provoquée par des conflits religieux. Depuis une quinzaine d'années, dans les fracas de l'effondrement des tours jumelles de New - York suite à un attentat effroyable, la religion musulmane est au cœur des débats intellectuels et sociaux des pays occidentaux. Depuis trois ans, dans notre pays, il y a de plus en plus de questionnements sur la place de la religion dans le pays, les rapports entre les religions, la politique et l'Etat et la société. Tout cela sur fond de crainte, notamment venant des leaders politiques, intellectuels...de voir un jour le Mali devenir un Etat islamique, intolérant et violent. Cela a rendu le mot laïcité très utilisé, à la mode, employé régulièrement comme une digue face à la supposée menace religieuse. La laïcité est ainsi employée dans de nombreux sens, souvent au gré de l'intérêt de celui qui l'utilise sans forcément qu'il en appréhende son sens ou encore sa portée. Les leaders religieux et la religion sont apparus au grand jour au Mali comme des acteurs majeurs de la scène publique à partir des mouvements relatifs à l'adoption du code des personnes et de la famille mais surtout à l'occasion des dernières élections générales où leur capacité de mobilisation politique a été

avérée. Cela a ainsi confirmé d'une part la volonté manifeste des acteurs religieux à ne plus se cantonner dans le domaine de la foi et à exprimer de plus en plus leurs positions, et d'autre part, la perte d'influence de la classe politique sur le corps social. Cette double évidence a semé une véritable panique chez les leaders politiques face à une force alternative naissante dont peu d'entre eux connaissent les véritables ressorts et donc peu manipulable pour eux. Beaucoup d'entre eux essaient de la contenir en brandissant la laïcité à chaque occasion où ils estiment que la religion, notamment sa version politique, avance un peu trop dans la sphère publique. Or, elle est déjà devenue centrale dans notre société et dans notre pays. Ce que nous avons de mieux à faire, plutôt que de nous cantonner dans des échanges de mots, c'est de nous poser les vraies questions pour trouver des réponses appropriées permettant de les résoudre. La présente contribution à cette vocation principale. Il nous est nécessaire de saisir les vrais sens de la laïcité pour les mettre en perspective des enjeux majeurs liés aux rapports entre la religion, la société et l'Etat. Il est tout aussi indispensable d'analyser ces enjeux dont certains se déroulent loin de nos frontières mais avec un impact certain sur notre corps social. Ces questionnements utiles jetteront

des éclairages appréciables sur les vrais sujets de débats pour un pays comme le Mali. Ce qui facilitera l'identification de quelques pistes utiles permettant au pays de définir et de mettre en évidence sa propre laïcité tout en résolvant, au moins en partie, les problématiques posées par les rapports Religion – Etat, Religion – société, Société – Etat.

## SENS DE LA LAICITE

La laïcité est un terme francophone qui illustre la séparation de l'Etat et de l'Eglise que la France a eu énormément de mal à faire et à laquelle elle est finalement parvenue en 1905. Depuis lors, dans ce pays en particulier, elle fait l'objet de débats et l'Etat y est soumis à des arbitrages difficiles entre ce qui relève de la question publique et ce qui relève de la foi. Cet arbitrage difficile se pose et se posera à tous les Etats car cette question est souvent difficile à trancher. C'est aussi ce qui fait que la laïcité s'illustre mieux qu'elle ne se définit. Deux notions fondamentales permettent ainsi de l'illustrer pour comprendre sa portée : la liberté individuelle en matière de culte et l'équidistance de l'Etat vis-à-vis des religions. Ces deux notions elles-mêmes sont facilement comprises à travers des exemples et situations pratiques.



La laïcité est à mettre d'abord en rapport avec la liberté individuelle de chaque citoyen à pratiquer le culte de son choix sans aucun risque pour lui dans la société. Cela est crucial pour un vieux pays comme le nôtre, terre d'accueil de plusieurs religions et surtout terre où il y a un vrai mélange entre les croyances religieuses et les pratiques ancestrales. La société malienne est synchrétique et ouverte à de nombreuses croyances. Cela la rend très to-

lérante et ouverte. Le malien lui-même est profondément laïc, cela sur tout le territoire et quel que soit la race ou l'ethnie. La liberté de culte est donc à préserver et à protéger par chacun, par la société mais aussi et surtout par la puissance publique comme un fondement majeur de notre stabilité sociale. La laïcité est aussi à mettre en rapport avec la liberté des groupes et communautés notamment des minorités religieuses à vivre leur

culte et à bénéficier des conditions favorables pour ce faire. Dans un pays où une religion est suivie par une majorité écrasante de la population, il est crucial de permettre à la minorité de vivre et pratiquer sa foi dans les meilleures conditions. La collaboration et les échanges entre les responsables des différentes religions faciliteront cette situation. La création par l'Etat d'espaces de collaboration et de dialogue permettra également cette ambiance positive. Nous sommes un pays où le mariage entre personnes de confessions différentes ne pose pas de difficultés et est accepté par la société. Nous sommes également un pays où la société fête indifféremment les événements majeurs de chaque religion. L'Etat dans son entièreté doit veiller à maintenir cet environnement et cette tolérance inter religieuse grandement supportée par les maliens. L'équidistance de l'Etat vis-à-vis des religions est plus difficile à définir et donc à maintenir même si, au Mali, on y arrive encore relativement bien. La question des fêtes religieuses a été évoquée précédemment. Cela est une illustration de la pratique d'une laïcité plus objective dans notre pays qu'ailleurs.



L'équidistance se traduit par la séparation nécessaire entre l'Etat et les religions comme source d'inspiration ou de guide des règles de fonctionnement étatique. L'Etat est une construction humaine pour résoudre les problèmes d'ici-bas. Il est inspiré par les règles que les hommes souhaitent se donner pour fonctionner de manière efficace. Ces règles elles-mêmes sont définies dans un cadre fixe par les hommes. Il est indispensable que cela reste le cas même si, pour certains domaines, il y a des risques de collusion entre les principes religieux et les règles publiques. La laïcité est synonyme d'équidistance et de neutralité de l'Etat entre les régions. La laïcité sous-entend aussi la non gestion de la sphère étatique selon des préceptes religieux. L'Etat doit être organisé et surtout fonctionner conformément à ces principes.

Il doit les rappeler régulièrement et établir avec les religions des rapports de collaboration et de communication permettant à leurs leaders de s'inscrire dans cette optique. En posant ces principes comme des fondements de l'Etat, il sera plus facile de gérer les problématiques posées par les enjeux nationaux et internationaux de la laïcité.

## ENJEUX DE LA LAICITE

La religion de plus en plus politique ou les leaders religieux plus politiciens que théologiens, le contexte international propice aux chocs plutôt qu'au dialogue ainsi que le radicalisme laïc posent chacun à leur manière des défis à relever par nos pays face à la nécessaire laïcité de l'Etat.

Le Mali vit pleinement dans la religion politique ou plutôt dans un environnement où les leaders religieux, conscients de leur poids et de celui des leaders politiques, pénètrent de plus en plus sur la scène politique. Il ne faut pas se leurrer, cela ne va changer par des incantations. Ceux des politiciens qui clament haut et fort le retour des leaders religieux dans leurs mosquées, sont les premiers à aller les rencontrer nuitamment, de manière discrète, pour solliciter leur collaboration. Tant que ce jeu de dupe dure, il sera vain de faire changer cette situation. Tant que les causes profondes de l'apparition des leaders politiques sur la scène publique ne sont pas traitées, le phénomène perdurera et se renforcera comme on le constate. Ces causes sont d'abord la perte

de crédibilité du leadership politique dans notre pays et ensuite la quête d'influence des leaders religieux, l'un alimentant d'ailleurs l'autre. Le malien moyen stigmatise régulièrement les carences morales, la corruption, l'inefficacité, la malhonnêteté, le peu de souci des souffrances de la population, l'enrichissement rapide et sans cause du fait de responsabilités publiques, l'inaccessibilité...comme des caractéristiques des acteurs politiques de notre pays. Les forces politiques maliennes sont de ce fait affaiblies et utilisent régulièrement la société civile, donc les organisations religieuses, pour mobiliser le peuple. Elles ont de moins en moins de militants. A l'inverse, du fait de nombreux facteurs dont la paupérisation n'est pas le moindre, les organisations religieuses se renforcent, agissent sur la vie des individus, aussi bien matériellement que spirituellement et arrivent ainsi à emporter leur adhésion. La religion politique devient ainsi la manifestation la plus flagrante de l'incurie politique dans notre pays.

Le contexte international qui se caractérise par des conflits dont certains sont directement liés à la confrontation entre les religions, créent des tensions dans nos pays. L'attitude de certaines puissances internationales, ou on a l'impression que la religion, particulièrement l'islam, est plutôt devenu un bouc émissaire pour redorer le blason de politiciens en mal de crédibilité, pose aussi des problèmes dans notre pays et questionne notre laïcité. Les confrontations internationales, le terrorisme global confinent à l'affrontement religieux propice au radicalisme qui oblige les individus et les sociétés à choisir leur camp, à se radicaliser et à reporter sur le domaine public leurs frustrations issues de ces crises. Quel est le malien qui n'est pas révolté par ce qui se passe en Palestine ? Quel est le malien qui n'est pas choqué par les débats sur certaines chaînes ou dans les radios internationales où on insulte la religion musulmane et son prophète ? L'invocation de la laïcité à tort et à travers n'est pas de nature à servir la laïcité elle-même. Elle confine à un radicalisme laïc qui provoque quelques fois le radicalisme religieux en réaction. C'est pourquoi il convient de faire attention à l'emploi du terme et de ne le faire qu'en connaissance de cause et après avoir saisi le caractère sensible du contexte.

Ce radicalisme laïc est observé en occident et de plus en plus dans certaines couches de nos

sociétés. Dans de nombreux cas, il s'agit d'une utilisation abusive de la laïcité pour combattre la religion et la réduire. Or cela est difficile voire impossible compte tenu des convictions profondes des individus et de l'implantation et de l'influence des organisations religieuses. C'est pourquoi il est vain de simplement brandir le terme sans en saisir le contenu et surtout sans l'accompagner par des actes qui permettront de faire comprendre sa portée. Il est aussi regrettable que, quelques fois, certains leaders, convaincus ou sous influence, tentent de socialiser la laïcité allant jusqu'à vouloir réglementer les recoins de la vie des individus créant le risque de confrontation avec les préceptes religieux. Cette situation a été constatée à l'occasion des débats sur le code des personnes et de la famille. Elle s'illustre aujourd'hui par les initiatives et actions contre l'excision. Quand les individus sont persuadés de la justification religieuse de pratiques, il est vain de vouloir changer leur avis par une Loi ou un texte public. La foi conditionne l'existence pour certains citoyens, elle est au-dessus des règles publiques pour d'autres. Quand elle entre en conflit avec l'Etat, le choix est vite fait par eux, au dépend de l'Etat. L'Etat qui est une création de la société doit s'adapter aux contingences de cette dernière ou les faire évoluer compte tenu des nécessités temporelles. Mais, il ne peut et ne doit vouloir s'affranchir de celles-ci, au risque de se voir rappeler violemment à l'ordre, comme cela fut le cas par le passé. Cela a d'ailleurs été très bien compris et est très bien appliqué par les Etats européens, qui sont pourtant ceux qui évoquent le plus de laïcité en ce moment. Ces Etats intègrent plus ou moins les réalités religieuses, celles auxquelles adhèrent leur peuple dont ils comprennent bien la primauté. Les partis d'obédience chrétienne explicite, les prestations de serments sur la bible, l'observation des jours fériés religieux, la condamnation du blasphème dans le code pénal allemand ou encore les récitations de psaumes par les écoliers danois dans les écoles publiques de ce pays sont quelques preuves, parmi tant d'autres, que la laïcité de ces Etats est souvent bien relative.

## PISTES VERS UNE LAICITE BIEN COMPRISE

Il nous est indispensable de définir notre pro-





pre voie de la laïcité. Quand des réalités concernent la société, l'Etat a l'obligation de composer avec elles, travailler avec elles, négocier avec elles et espérer les faire évoluer dans le sens de l'intérêt public. Il n'a pas à vouloir s'imposer car Il n'y arrivera pas. Nous devons engager des changements dans de nombreux domaines pour traiter au mieux les rapports Etat – religion- société au mieux de nos intérêts.

Le leadership, notamment le leadership politique doit évoluer. Nous devons travailler à obtenir des leaders vertueux, consciencieux, exemplaires, travaillant dans l'intérêt collectif, au service de leurs mandants. Des leaders de ce type seront soutenus par les populations, quel que soit leurs convictions religieuses. Le malien cherche un leader qui résout ses problèmes, que ce leader soit barbu ou non ! Le malien est à la quête d'un leader qui l'écoute, qui ne vole pas, qui ne ment pas, qui le sécurise, le soigne, l'aide à trouver un emploi, que ce leader fréquente la mosquée ou pas lui est secondaire !

Les politiciens doivent en prendre de la graine et exercer leurs responsabilités dans le cadre

de la promotion de la vertu, du respect des règles et de la quête absolue du bien-être des populations.

Notre leadership doit également s'inscrire dans la promotion de la bonne compréhension des religions, expliquer la religion, faciliter les débats vers la connaissance des religions.

Cela contribuera à faire en sorte que les citoyens sachent que la religion est aussi un facteur de stabilité si elle est comprise. Seule la religion bien comprise permettra de lutter efficacement contre l'intégrisme religieux et les intolérances religieuses. En se fermant à la religion, on détourne son regard sur elle et on la confine dans un espace qui facilitera la radicalisation et, à terme, la violence. En lui donnant des espaces d'expression et des occasions aux citoyens d'en comprendre tous les sens, on créera les conditions de dialogue, de débats, de discussions qui favoriseront la bonne compréhension de la religion et en même temps dissipera les tensions nées de l'incompréhension, de la méconnaissance et des rapports conflictuels. Il faut une forte implication de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales pour engager une vaste action

vers la bonne compréhension des religions et du dialogue inter religieux, dans le cadre d'une laïcité dont les contours sont à définir autour des principes intangibles rappelés précédemment.

Les pouvoirs publics doivent engager des réflexions, auxquelles il faut associer les organisations religieuses, pour fixer une bonne limite entre le domaine public et le domaine privé et maintenir un cadre de dialogue et de discussion permettant d'évacuer tous les domaines de tension. En définissant clairement la sphère publique où les règles étatiques régenteront l'essentiel du fonctionnement et le domaine privé d'expression de la foi et des croyances, on met en place un cadre qui limitera les chocs. En mettant en place un processus de dialogue permanent entre les acteurs (Etats, acteurs religieux, société civile), on crée les conditions pour anticiper et négocier au mieux les chocs, quand ils surviendront. Le Ministère en charge du culte doit s'engager sur ces chantiers et donner un contenu à son action à travers eux. Il doit aussi réfléchir à mettre en place rapidement un cadre réglementaire qui établit le statut des leaders religieux (imams, prêtres, prêcheurs...) qui doit être impérativement défini dans un pays comme le nôtre. Cela participe aussi de l'implication nécessaire de l'Etat dans les questions sociales et religieuses pour veiller à ce qu'elles puissent être des facteurs d'harmonie et non des cadres de conflits. Plus que jamais l'Etat doit sortir de sa léthargie face à la religion, la considérer comme une donne incontournable et un facteur d'harmonie sociale. Donc une chance plutôt qu'une menace !

La société malienne est laïque, tolérante, ouverte mais elle a des valeurs qu'il faut savoir préserver. L'Etat doit travailler avec cette réalité et l'utiliser comme un facteur d'intégration et de progrès. La religion n'est pas mortifère, elle est hautement bénéfique si on la comprend. Il nous faut intégrer cette donne et la mettre à notre profit de manière intelligente. Nous devons, pour ce faire, savoir nous mettre en marge des combats qui ne sont pas les nôtres et orienter nos actions en fonction de nos intérêts, de nos réalités, de nos ambitions collectives et informer suffisamment nos populations pour qu'elles y prennent part.

Moussa MARA

# Transition : La descente aux enfers de Ben le Cerveau ?

Adama Ben Diarra dit Ben le Cerveau est-il sur la même pente glissante que « Feu politique » Issa Kaou NDjim. Même si l'épilogue de son spectaculaire revirement politique n'est pas encore connu, tout laisse croire que comme le funambule, il marche sur une corde raide.

Adama Ben Diarra, leader du mouvement « Yèrèwolo débout sur les Remparts » et membre du Conseil National de Transition multiplie, ces derniers jours, des sorties critiques défavorables aux autorités de la transition, qu'il affirme soutenir pourtant. Au-delà de son intervention sur les budgets de la Présidence de la République et du CNT, intervention jugée « erronée », la fuite d'un audio - qui lui est attribuée - risque de le conduire à son déclin politique...comme ce fut le cas d'Issa Kaou Djim.



Considéré comme un soutien inconditionnel du Président de la Transition, Issa Kaou Djim a été chassé du CNT à cause de ses prises de positions jugées « illégales ». Il est ainsi passé de héros à zéro. Ensuite, il est devenu opposant au président de la transition dont il demandait la candidature pour les élections présidentielles à venir.

## Ben le Cerveau sur les traces d'Issa Kaou Djim

Comme Issa Kaou Djim, Adama Ben Diarra, leader du mouvement « Yèrèwolo débout sur les Remparts » est considéré comme un des « pions » des militaires au pouvoir. Pour beaucoup de Maliens, tout ce qui vient de lui, vient des colonels au pouvoir. Son mouvement est considéré comme une base politique de la branche militaire de la transition. Mais, ces derniers jours, le conseiller au CNT, le Katois Ben le Cerveau multiplie les sorties controversées.

En effet, sur le plateau de la radio Peace FM, Ben a tiré à boulets rouges sur la gestion des

autorités de la transition. A la grande surprise des Maliens, il a déploré l'augmentation du budget de la présidence, qui de 16 milliards devrait se retrouver à 22 milliards, au cours de la nouvelle année budgétaire. Une décision que « Ben le Cerveau » trouve injustifiable et incompréhensible... Selon lui, la gestion du pays se fait par « amateurisme ».

Au-delà de la présidence de la République, Ben le Cerveau attaque l'institution dont il est membre. Il a laissé entendre que le budget du CNT a également pris l'ascenseur.

## Des contre-vérités ?

Le mouvement « Yèrèwolo debout sur les remparts » semble ne pas être au courant de la bonne information sur les budgets. Son leader, Adama Ben Diarra non plus. Selon Amadou Albert Maïga, les gens font « beaucoup d'amalgame au sujet du budget du CNT. Au budget initial 2022, le CNT avait un budget de 12 459 182 000 F CFA. Au niveau du budget rectifié en 2022 suite aux sanctions, le ministère de l'Économie et

des Finances avait gelé des fonds du CNT estimé à 3 577 761 000 F CFA. Quand l'activité économique a repris progressivement, le ministère de l'Économie et des Finances a jugé utile de remettre à la disposition du Conseil national de transition à peu près de 2 milliards et quelques pour qu'on puisse faire face aux charges. On a tout simplement été mis dans nos droits », a expliqué, au micro de studio Tamani, le membre de la commission finance du CNT. Il semble, selon d'autres sources, que le ministère de l'Économie et des Finances a également mis la présidence de la République dans ses droits après lui avoir gelé ses fonds pendant les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ainsi, contrairement aux affirmations de Ben le Cerveau, les 22 milliards seraient de 2022 et non prévisionnels pour 2023. « Le budget de la Présidence est toujours de 16 milliards pour l'année 2023. Étant... des fonds communs, ces réajustements sont toujours prévus dans l'exécution du budget », a-t-on appris.

Adama Ben Diarra n'était-il pas au courant de cette information ? Ou était-il animé de mauvaise foi, d'une volonté de manipulation ? Lui seul a la réponse à ces questions. Ce qui est sûr, beaucoup de Maliens sont revoltés contre les autorités après sa sortie, car il est inconcevable, pour eux, qu'on augmente le budget des institutions alors que les populations vivent dans la précarité.

## Le vocal qui compromet Ben le Cerveau

Pendant que ses sorties contre les autorités de la transition faisaient l'objet de débats sur les réseaux sociaux et dans les « grins », des enregistrements audio, à lui attribués, ont été publiés sur la toile.

Dans cet audio, Ben le Cerveau s'attaque à la ministre Founé accusée de travailler avec Tié-bilé Dramé et son fils Massiré au service de la France. Pire, il menace de travailler avec l'imam Mahmoud Dicko ou même les rebelles ou encore le fils de Youssouf Toloba.

Si ce vocal est authentique, Ben le Cerveau risque beaucoup. C'est un euphémisme de le dire. A moins qu'il ne prouve qu'il s'agit d'un montage.

Anguimé Ansama



## Refondation de l'État : Défis de la dépolitisation de l'administration publique

Le Secrétaire Général du ministère de la Refondation de l'État, chargé des relations avec les Institutions, Professeur Abraham Bengaly, a présidé la clôture des travaux de l'atelier national de validation et de partage de la stratégie nationale de dépolitisation de l'administration publique et son Plan d'action. C'était le vendredi 11 novembre 2022 au CICB.

Cette activité a été l'opportunité de créer un cadre d'échanges entre les agents et hauts fonctionnaires de l'État avec les Hauts cadres émérites de l'administration publique malienne.

L'objectif était de sensibiliser les forces vives de la nation sur le processus et les efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de mettre l'administration à l'abri des influences négatives de certains acteurs politiques sur le fonctionnement de l'Administration publique et la qualité des services.

À travers cette rencontre, il s'agissait pour les

experts de partager le document de stratégie nationale de dépolitisation de l'Administration publique avec les acteurs de terrain qui ont pris part à son élaboration, rechercher les soutiens politique et populaire nécessaires à l'appropriation et à la mise en œuvre idoine du document de stratégie, et obtenir l'adhésion et la contribution de tous les acteurs étatiques et non étatiques à la mise en œuvre du document de stratégie.

Elle se veut également un cadre pour offrir une opportunité et des créneaux aux partenaires techniques et financiers disposés à appuyer le

Mali dans la modernisation de l'Administration publique.

Dans son discours, le Secrétaire Général du Ministère de la refondation de l'Etat a exprimé sa satisfaction par rapport à ces deux jours de travaux, sur l'atelier national de validation et de partage de la stratégie nationale de dépolitisation de l'administration publique et son Plan d'action. **C'est aussi avec une réelle satisfaction que nous avons pu relever la volonté manifeste des participants à accompagner le Gouvernement dans sa quête d'un Mali refondé disposant d'une Administration performante et respectueuse des principes d'égalité, d'adaptabilité et de permanence**, a-t-il déclaré.

**« Au regard des résultats atteints par vos travaux, nous demeurons convaincus que le document de Stratégie assorti d'un plan d'actions quinquennal et le répertoire des Hauts Emplois Techniques de la Fonction publique seront des outils précieux pour le gouvernement de transition »**, a-t-il souligné.

En outre, il a fait savoir que la dépolitisation de l'Administration pourrait se révéler comme un exercice complexe, au regard des enjeux et



des nouvelles habitudes qu'elle imposera. Toutefois, le Secrétaire Général du Ministère de la Refondation de l'Etat fonde l'espoir qu'avec la volonté politique et une synergie d'action de tous les acteurs institutionnels, politiques et sociaux au niveaux national, régional et subrégional, notre aspiration com-

mune à « une administration neutre, moderne, professionnelle et performante » se concrétisera à travers la stratégie nationale de dépolitisation.

« **Nous vous donnons l'assurance que les observations, les propositions... formulées au cours de cet atelier seront prises**

**en compte pour améliorer davantage la qualité du document en vue de son introduction dans le circuit d'approbation du gouvernement** », a-t-il promis.

■ Maffenin Diarra



# Avant-projet de constitution : Le PARENA dénonce un régime présidentialiste

Dans un mémorandum, le Parti pour la renaissance nationale (PARENA) procède à d'importantes observations, sur l'avant-projet de la constitution remis au Président de la transition. Dans le document, le parti de l'ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Tiébilé Dramé dénonce « la personnalisation et la concentration excessive du pouvoir dans les mains du président de la République ».

L'avant-projet de constitution continue à faire parler, y compris dans la classe politique malienne. Cette fois, c'est le PARENA qui fulmine contre le nouveau texte.

Tiébilé Dramé patron du parti, est connu pour ne pas avoir sa langue dans la poche. Après un temps de silence, le Parti donne de ses nouvelles à travers ce Mémorandum sur l'avant-projet de constitution.

Le PARENA fait ses observations en tirant les leçons de plusieurs décennies d'autoritarisme et de régime de parti unique, qui a conduit le peuple malien à se doter en 1992 d'une constitution démocratique, désormais, prête à être changée.

Or, pour le PARENA, l'Avant-Projet dirige le Mali vers l'« **instauration d'un régime présidentieliste** ».

« **La grande plaie de la pratique institutionnelle malienne est la personnalisation et la concentration excessive du pouvoir dans les mains du président de la République. Cette personnalisation du pouvoir est à l'origine des dérives de gouvernance constatées.** », indique le mémorandum du PARENA.

Selon le PARENA, une relecture de la constitution de février 1992 aurait dû : éviter que « **les contre-pouvoirs...soient... purement théoriques ; réaliser une véritable séparation et un équilibre des pouvoirs entre les principales institutions; renforcer les pouvoirs du parlement afin qu'il cesse d'être une chambre d'enregistrement pour devenir une véritable institution de contrôle démocratique de l'Exécutif; renforcer l'indépendance de la Justice; s'engager à faire de l'exemplarité et de la recevabilité les piliers d'une gouvernance moderne et prévisible** ».

Sans être opposé au principe d'une nouvelle

constitution, le PARENA constate dans l'Avant-Projet que « **les principales propositions de modification concourent à l'instauration d'un régime de type présidentieliste** ». Aussi, le parti dénonce-t-il que, « **le président de la République détermine la politique de la nation ; il nomme et démet le Premier ministre ; il est à l'initiative des lois ; le Premier ministre est responsable devant le Président et non devant le Parlement ; le rôle de contrôle de l'Exécutif par le parlement est réduit à sa plus simple expression ; le Président préside le conseil supérieur de la magistrature ; il nomme aux emplois civils et militaires ; il nomme les Ambassadeurs** ».

Pour le PARENA, il est clair, qu'en l'état, la nouvelle constitution proposera aux Maliens l'avènement d'un président aux pouvoirs illimités ouvrant ainsi « **la voie aux incertitudes, aux crises et à l'instabilité** ».

Aussi, poursuit le mémorandum, « **une relecture de la Loi fondamentale doit apporter des réponses constitutionnelles aux questions posées par l'instabilité en consolidant le principe de la libre administration des collectivités territoriales : insérer très clairement l'élection au suffrage universel direct et au scrutin proportionnel des assemblées régionales qui éliront, à leur tour, leurs présidents et, dans le cadre de la séparation des pouvoirs, les chefs de l'exécutif des régions.**»

Sur la question de la nationalité malienne d'origine des candidats à l'élection présidentielle, le PARENA préconise l'Article 31 de la constitution de 1992 qui dispose : « **Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malienne d'origine et jouir de tous ses droits civiques et politiques** » au lieu de l'article 46



de l'Avant-Projet qui suggère: « **Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malienne d'origine et ne posséder aucune autre nationalité à la date de dépôt de la candidature** ». Cette nouvelle formulation selon le parti du bélier est un incroyable recul, une stigmatisation inutile des Maliens expatriés et de leurs enfants.

## Observations sur la forme

L'article 118 de la constitution de février 1992 dispose que « **L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux députés. Le projet ou la proposition de révision doit être voté par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers de ses membres. La révision n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine et la laïcité de l'Etat ainsi que le multipartisme ne peuvent faire l'objet de révision** ».

Pour le PARENA, les alinéas 1 et 3 du précédent article indiquent clairement que les conditions d'une relecture de la constitution sont loin d'être réunies aujourd'hui durant cette transition car à ce jour, il n'y a ni président de la République ni député à l'Assemblée nationale et des pans entiers du territoire sont sous contrôle terroriste.

En conséquence, pour le PARENA « **cet Avant-projet de constitution porte les germes de nouvelles dissensions, de nouvelles controverses** ». Il conseille aux autorités de trouver un consensus autour de la révision constitutionnelle.

Aussi, le PARENA recommande-t-il l'abandon du projet en attendant la réunion et la satisfaction des conditions énoncées à l'article 118 de la constitution du 25 février 1992.

■ Binadjon Doumbia



**PARENA**  
**Parti pour la Renaissance Nationale**  
*Pour une société démocratique et solidaire*

## MÉMORANDUM DU PARENA SUR L'AVANT-PROJET DE CONSTITUTION

### I-Introduction

Tirant les leçons de plusieurs décennies d'autoritarisme et de régime de parti unique, le peuple malien s'est doté en 1992 d'une constitution démocratique. À la lumière du fonctionnement des institutions et à l'épreuve des faits, trois présidents de la République ont tenté d'apporter des correctifs aux faiblesses révélées. Ces tentatives ont été abandonnées pour diverses raisons.

L'idée de réviser la constitution ou de rédiger une nouvelle a refait surface pendant la transition en cours à la suite des coups d'État de 2020 et de 2021.

La commission de rédaction mise en place par le Président de la Transition a soumis aux pouvoirs publics, aux forces politiques, sociales et civiles un Avant-Projet.

Après examen dudit Avant-Projet, le Parti pour la renaissance nationale (PARENA) a élaboré le présent Mémoire.

## II- Nos observations sur le fond:

### 1- instauration d'un régime présidentieliste:

La grande plaie de la pratique institutionnelle malienne est la personnalisation et la concentration excessive du pouvoir dans les mains du président de la République.

Cette personnalisation du pouvoir est à l'origine des dérives de gouvernance constatées.

Les objectifs d'une relecture de la constitution de février 1992 auraient dû être :

- faire en sorte que les contre pouvoirs ne soient pas purement théoriques
- réaliser une véritable séparation et un équilibre des pouvoirs entre les principales institutions;
- renforcer les pouvoirs du parlement afin qu'il cesse d'être une chambre d'enregistrement pour devenir une véritable institution de contrôle démocratique de l'Exécutif;
- renforcer l'indépendance de la Justice;
- s'engager à faire de l'exemplarité et de la redevabilité les piliers d'une gouvernance moderne et prévisible.

Que constatons-nous dans l'Avant-Projet?

Les principales propositions de modification concourent à l'instauration d'un régime de type présidentieliste:

- le président de la République détermine la politique de la nation;
- il nomme et démet le Premier ministre;
- il est à l'initiative des lois;
- le Premier ministre est responsable devant le Président et non devant le Parlement;
- le rôle de contrôle de l'Exécutif par le parlement est réduit à sa plus simple expression;
- le Président préside le conseil supérieur de la magistrature;
- il nomme aux emplois civils et militaires;
- il nomme les Ambassadeurs.

Au lieu de les redresser, l'Avant-projet codifie toutes les dérives résultant de la personnalisation du pouvoir. Il apparaît clairement que cet Avant-projet ne tire pas d'enseignements suffisants du fonctionnement de nos institutions depuis l'instauration de la démocratie.

Il propose aux Maliens l'avènement d'un président aux pouvoirs illimités. Il ouvre la voie aux incertitudes, aux crises et à l'instabilité.

**2- apporter des réponses constitutionnelles aux crises qui clouent le Mali au sol en approfondissant la décentralisation:**

La crise du Nord et la mauvaise gouvernance sont au cœur de l'instabilité malienne.

De janvier 1991 à nos jours, nous avons signé cinq accords avec des représentants des mouvements armés du Nord:

- l'Accord de Tamanrasset, janvier 1991;
- le Pacte national, avril 1992;
- l'Accord d'Alger, juillet 2006;
- l'Accord de Ouagadougou, juin 2013;
- l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale (APR), mai-juin 2015.

Pour résoudre la question du Nord, nous avons fait le choix stratégique d'apporter des solutions démocratiques par la voie du dialogue. En conséquence, une relecture de la Loi fondamentale doit apporter des réponses constitutionnelles aux questions posées par l'instabilité en consolidant le principe de la libre administration des collectivités territoriales: insérer très clairement l'élection au suffrage universel direct et au scrutin proportionnel des assemblées régionales qui éliront, à leur tour, leurs présidents et, dans le cadre de la séparation des pouvoirs, les chefs de l'exécutif des régions.



### **3- la nationalité malienne d'origine des candidats à l'élection présidentielle suffit largement:**

L'article 31 de la constitution de 1992 dispose : « **Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malienne d'origine et jouir de tous ses droits civiques et politiques** ».

Que s'est-il passé depuis pour justifier le durcissement et le repli sur soi contenus dans l'article 46 de l'Avant-Projet qui suggère:

**« Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malienne d'origine et ne posséder aucune autre nationalité à la date de dépôt de la candidature ».**

Cette nouvelle formulation est un incroyable recul, une stigmatisation inutile des Maliens expatriés et de leurs enfants.

Pays de vieilles civilisations, ouvert aux souffles de l'Afrique et du monde, le Mali est aussi une vieille terre d'émigration. Sa diaspora, présente sur les cinq continents, est, avec la paysannerie, une des deux mamelles nourricières du pays. En outre, les millions de Maliens de l'extérieur contribuent au rayonnement du Mali, à la diffusion et à la promotion de sa culture. Rien ne justifie le changement de l'esprit de l'article 31 de la constitution actuelle.

### **III- Nos observations sur la forme:**

l'article 118 de la constitution de février 1992 dispose:

- **« L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux Députés.**
- **Le projet ou la proposition de révision doit être voté par l'Assemblée Nationale à la majorité des deux tiers de ses membres. La révision n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum.**

- **Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.**
- **La forme républicaine et la laïcité de l'Etat ainsi que le multipartisme ne peuvent faire l'objet de révision ».**

Les alinéas 1 et 3 de cet article indiquent clairement que les conditions d'une relecture de la constitution sont loin d'être réunies aujourd'hui: à ce jour, il n'y a ni président de la République ni député à l'Assemblée nationale et des pans entiers du territoire continuent d'échapper au contrôle de l'État.

#### **IV- Conclusion:**

Cet Avant-projet de constitution porte les germes de nouvelles dissensions, de nouvelles controverses.

Dans les circonstances difficiles que le Mali traverse, les acteurs publics maliens (autorités de transition, partis politiques et société civile) doivent tout faire pour éviter de nouvelles divisions susceptibles d'affaiblir davantage le pays.

Seul un consensus permettra d'envisager, dans les circonstances actuelles, les conditions d'une révision constitutionnelle a fortiori celles de la rédaction d'une nouvelle.

On pourrait rechercher et trouver le consensus dans le cadre d'un Conseil National du Dialogue Politique (CNDP) à mettre en place.

En dehors d'un consensus national, le PARENA recommande l'abandon du projet en attendant la réunion et la satisfaction des conditions énoncées à l'article 118 de la constitution du 25 février 1992.

Adopté par le Comité Directeur du PARENA le 3 Novembre 2022.

## Micro-trottoir : Que pensez-vous du port obligatoire des casques ?

**S**elon le gouvernement de la transition, le port du casque serait obligatoire à partir de janvier 2023. Sur la question les avis des usagers de la circulation divergent.

### Amadou Coulibaly : (chef de famille)

« Le port du casque est tout à fait une mesure de sécurité venant du gouvernement. Nous sommes contents car même en cas d'accident, la victime aura beaucoup de chance de s'en sortir. La tête est très fragile, si elle est touchée les problèmes ne finissent pas même

après 10ans. Je suis tout à fait d'accord avec la décision ».

### Alou Sangaré : (étudiant)

« Je pense que le Mali a bien plus de problèmes graves que le port des casques. Nous n'arrivons même pas à subvenir à nos besoins primaires à plus forte raison à des futilités. Tout est chère de nos jours. Les prix des casques prendront l'assesseur et on n'y pourrait rien faire, et puis ce n'est pas à un gouvernement de transition de prendre une telle décision. Vous débarquez de nulle part et

vous voulez déjà nous imposer des choses. Qu'ils facilitent l'obtention des trois repas quotidiens aux citoyens d'abord ».

### Fanta Sow : (étudiante)

« Le port du casque c'est bien, mais avec la chaleur et le soleil c'est pas du tout facile. Et on n'arrive même pas à voir derrière. Si tu dois mourir par accident de la route, le casque n'y peut rien. Tout ce qui arrive à l'homme c'est ton destin. On a du mal à avoir de l'essence pour circuler. 500 francs d'essence ne couvrent plus nos trajets, il faut aller à 1000 F CFA ou 2000 F CFA par jour, plus la vignette de 6000 F CFA et maintenant les casques. On va mettre quoi dans les marmites au moment où tous les produits de première nécessité coûtent cher ? ».

Propos recueillis par Aboubacar Sidiki Diarra  
(Stagiaire)

Source : Mali Tribune



# Joe Biden suspend le Burkina Faso de l'AGOA : Énième tentative d'intimidation de l'oncle Sam

**D**émocratie, que de cynisme déployé en ton nom ! Que de fois, l'égoïsme des puissants a conduit à galvauder ton sens, voire à te sacrifier ! On ne peut, en effet, autrement expliquer la récente décision du président américain Joe Biden, contre le Burkina Faso.

Dans une correspondance du 2 novembre, adressée au Congrès américain, le locataire de la Maison Blanche affirme avoir retiré le pays des Hommes intègres du programme African Growth Opportunities (AGOA). « **J'ai pris cette décision, explique Joe Biden, car j'ai déterminé que le gouvernement du Burkina Faso n'a pas mis en place, ou fait des progrès continus en vue d'établir le respect de l'Etat de droit et du pluralisme politique** ». En d'autres mots, pour le Chef d'Etat américain, l'Etat burkinabé accuse un recul démocratique qui le rend, désormais, inéligible au programme de l'AGOA.

Pour rappel, ce programme a été mis en place en 2000. Il accorde, notamment, des facilités pour les pays bénéficiaires, en matière d'exportation vers les Etats-Unis. Ainsi donc, en excluant le Burkina Faso, Joe Biden voudrait-il, en apparence, exercer des pressions sur les dirigeants de ce pays, pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel normal, issu d'élections démocratiques.

Toutefois, à y voir de près, cette mesure américaine participe très vraisemblablement d'une stratégie d'affaiblissement de l'influence russe, en Afrique de l'Ouest en général, et au Burkina Faso, en particulier.

En effet, depuis la rectification opérée par le capitaine Ibrahim Traoré (en évinçant le lieutenant-colonel Paul Henri S. Damiba) en début octobre, le Burkina Faso semble avoir retrouvé les coudées franches, dans le choix de ses partenaires dans la lutte contre les terroristes et autres grands bandits.

On se rappelle que, l'une des raisons invoquées par Ibrahim Traoré et ses camarades – pour justifier leur prise du pouvoir – correspond au besoin d'explorer d'autres partenariats militaires pour résorber l'insécurité. Annonce que beaucoup d'observateurs ont interprétée



comme une ambition d'intensification de la coopération militaire russo-burkinabé, sur les modèles maliens et centrafricains. Récemment encore, à l'occasion de sa première interview, en qualité de Premier ministre, Apollinaire Joachim de Tambéla n'a pas exclu cette possibilité : « **Avec la nouvelle donne, nous ré-examinerons nos rapports avec la Russie, pour voir s'il faut la renforcer dans un secteur..., s'il faut la réorienter, tout dans l'intérêt du Burkina Faso** ».

A ces déclarations s'ajoutent, quasiment chaque jour, des manifestations pro-russes dans les principales villes du pays. En sorte qu'aujourd'hui, s'est constituée au Burkina Faso une opinion publique très favorable à la Russie. Plus indicatif encore, est le déplacement du capitaine Ibrahim Traoré au Mali (partenaire ouvert et assumé de la Russie !), le 2 novembre dernier, date du retrait du Burkina Faso de l'AGOA. Or, le moins qu'on puisse dire est que cette coïncidence – associée à la chronologie des événements – est tout à fait troublante. Elle apporte, par ailleurs, un éclairage intéressant sur l'angoisse des Etats-Unis de perdre leur influence, au profit de la Russie au Burkina Faso ; mais, plus globalement dans la sous-région ouest-africaine. Si le recul démocratique, en effet, devait absolument justifier le retrait d'un pays de l'AGOA, plusieurs pays subiraient le sort du Burkina Faso dont – contrairement au Tchad par exemple – les forces de défense et de sécurité ne sont pas accusées de tirer à balles réelles sur des manifestants. L'explication la plus profonde, mais également la plus égoïste, est que cette suspension du pays de Thomas Sankara vise à im-

pressionner ses dirigeants, à les dissuader d'approfondir son partenariat avec la Russie (nouvelle bête noire de l'Occident). Car, si Joe Biden était aussi soucieux des intérêts du peuple burkinabé, que n'apporte-t-il pas aux autorités du Faso, un soutien militaire (au moins comparable à celui qu'il offre à l'Ukraine toutes proportions gardées) pour vaincre le terrorisme ? D'autant plus, qu'à ce jour, le Burkina Faso aura perdu près de 40% de son territoire, désormais sous contrôle des bandits ! Or, quelle valeur, quelle crédibilité seraient celles d'un président élu dans de telles conditions ? On l'aura compris, c'est moins la démocratie burkinabé que l'hégémonie américaine qui préoccupe Joe Biden. Cela dit tous les regards sont aujourd'hui braqués vers les autorités burkinabés. Se laisseront-elles intimidées ? Prendront-elles le risque d'un parjure ? De telles questions sont légitimes, au regard de l'engagement pris par le capitaine Ibrahim Traoré, à l'occasion de son investiture, de ne ménager aucun effort pour le bonheur de son peuple. Saura-t-il résister aux pressions américaines ? Le temps nous le dira. En attendant, beaucoup de burkinabés invitent à la persévérance, à assumer la liberté du Burkina Faso de choisir ses alliés. Car, comme disait Ki-Zerbo, le grand historien burkinabé, « ...Se tenir debout, peut être considéré comme le début de l'aventure humaine. Aussitôt, c'est un changement, une multiplication de perspectives. L'horizon s'amplifie. Le choix s'instaure entre un grand nombre de solutions ». A bon entendeur... !

AB-DOUL

## Sénégal : Arrestation du journaliste Pape Alé Niang et riposte de la presse

Le journaliste d'investigations Pape Alé Niang, Directeur du site Dakar-Matin a été arrêté le dimanche 6 novembre 2022, aux Allées Pape Guéye FALL de Dakar, par des éléments de la sureté urbaine du commissariat central de la capitale.

« Comme un malpropre dira Mamadou Oumar Ndiaye un des doyens de la presse sénégalaise et directeur de publication du Témoin. Ceux-ci lui reprochent « d'avoir porté à la connaissance du public une information dont la divulgation est de nature à nuire la défense nationale et des actes et manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique ».

Une arrestation qui a soulevé une vague d'indignation dans la classe politique, la société civile et surtout la corporation des hommes et femmes de l'information, tant dans le pays qu'au niveau international.



**P**ape Alé est sans doute le journaliste d'investigations le plus connu au Sénégal pour la constance de sa posture de vigile de la démocratie, sa qualité de journaliste réputé très professionnel, ses sources toujours documentées.

Il est un pur produit du groupe Sud communication de feu Babacar Touré, une sommité du métier du journalisme, pionnier de la presse indépendante et homme influent auprès de la classe politique. Il a pendant longtemps été le présentateur vedette des émissions politiques de la télévision 2STV de El Hadji Ndiaye. On se souvient encore de son départ avec fracas de cette chaîne privée, pour avoir invité Ousmane Sonko à une de ses émissions lors de l'élection présidentielle de 2019. Le patron de la 2STV, proche du président Macky Sall, a tout bonnement fait irruption dans le studio au cours de l'émission qui passait en direct.

Et pourtant, un septennat avant, il avait reçu à la même émission, dans les mêmes conditions, comme invité un certain Macky Sall. Pape Alé refusant de plier prendra son destin en mains, après avoir collaboré avec la Sen Tv, il mettra en ligne son site d'information en ligne Dakar matin et sa chaîne YouTube. Depuis, le journaliste est en croisade contre un régime, si ce n'est contre M Macky Sall, à qui il reprocherait d'avoir trahi la promesse d'une gouvernance sobre et vertueuse, lancée au lendemain de son élection en 2012. Entre autres.

Dans ses chroniques en live sur sa chaîne YouTube, comme sur son site Dakar-Matin, le journaliste égrène à tout va les scandales du régime. Pendant longtemps il a tenu son public en haleine de révélations en révélations, des plus explosives aux plus croustillantes. Comme celles portant par exemple sur les

contrats signés à la faveur de la découverte du gaz et du pétrole, qui a donné l'affaire Pétro Tim, du sulfureux Franck Timis. Une affaire qui concerne au premier chef le frère du président, M. Aliou Sall ancien maire de Guédiawaye. Et pas que. Un contrat basé selon lui sur un faux rapport de présentation du ministère de tutelle d'alors Ay Ngouille Ndiaye.

Le journaliste avait écrit aussi un brutot, mettant en cause l'un des plus proches collaborateurs du président Sall, Cheikh Oumar Anne, actuel ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation « Scandale au cœur de la république : le dossier COUD ».

À son arrestation on a entendu une salve de réprobations venant d'abord de la presse avec le collectif des associations de presse (CAP), puis le puissant syndicat des professionnels de l'information et de la communication (SYN-

PICS) qui ont invoqué des dispositions juridiques en faveur de la liberté de la presse. Notamment la commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine qui dit « **Nul ne doit faire l'objet de sanctions pour avoir livré en bonne foi des informations sur des comportements illégaux** », et avant elle, la Charte des Devoirs et Droits du journaliste, dite Charte de Munich, qui dispose « **la responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime sur toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leur employeur et des pouvoirs publics** ».

C'est sans doute ce qui fera dire à son avocat Me Ciré Clédor LY parlant des charges retenues contre son client « il s'agit d'une montagne d'hérésie, des intimidations et une tentative de museler la presse ».

Pour la rédaction de son site Dakar matin, : « **Cette arrestation est l'illustration de la folie d'un pouvoir à l'agonie, frileux, qui bafoue les droits et libertés les plus élémentaires des citoyens sénégalais** ».

Le directeur du Témoin MON dira que « **il est bien connu que le bon journaliste cherche**

**à mettre la main sur les documents que les pouvoirs, tous les pouvoirs, cherchent à cacher pour les mettre à la disposition du peuple au nom du droit à l'information. Ils veulent cacher leurs turpitudes ? Le journaliste doit se donner les moyens de les débusquer ! C'est ce qu'a fait Pape Alé Niang, et rien d'autre** ».

Reporters sans frontières exige la libération immédiate et sans condition du journaliste et précise « **Il est anachroniques de voir un journaliste en prison dans un pays comme le Sénégal, considéré comme l'une des démocraties les plus stables en Afrique** » non sans rappeler que ce pays est à la 73<sup>ème</sup> place sur 180 de l'édition 2022 établi par l'organisation de défense des journalistes.

Mais cette arrestation est secrétée par la lutte à mort engagée par Macky Sall et Ousmane Sonko dont le baromètre est l'affaire Adji Sarr/Ousmane Sonko. Comme un dégât collatéral !

Puisque donc pour les informations livrées au public, visées, il s'agit d'un message radio du Groupement Mobile d'intervention de la police

et un procès-verbal d'enquête interne de la gendarmerie nationale ayant trait au dossier Adji Sarr/Sonko.

Les relations entre les deux affaires, où on retrouve Ousmane Sonko, sont de nature à jeter le trouble dans les esprits et tendent à créditer l'idée d'un complot. Sous ce rapport, l'arrestation du journaliste Pape Alé Niang est une séquence du combat mortel entre Macky Sall et Ousmane Sonko. Une bataille dans la guerre.

On comprend dès lors les nombreuses manifestations de soutien des leaders de l'opposition et de la société civile, comme l'ancien Premier ministre Abdoul Mbaye et Alioune Tine ancien de Amnesty International et patron de Afrika Jom center.

Cette bataille risque d'être le début de l'isolement du président et risque d'entamer la légitimité de l'actuel locataire de Roume, lorsque l'assemblée nationale où il est en ballottage prendra le relais.

Samba Moussa LY  
Correspondant à Dakar



## Direction du sport militaire : La journée sportive pour un renforcement de cohésion

En vue de renforcer la cohésion au sein des Forces Armées et de Sécurité, la Direction des Ecoles Militaires, le Commissariat des Armées, la Direction du Sport Militaire et le Génie Militaire ont organisé une journée sportive de cohésion, le vendredi 11 novembre 2022, dans l'enceinte de l'ex Service National des Jeunes.



Les différentes disciplines retenues pendant cette journée sont, entre autres, le football, le volleyball, le basketball, le ballon-militaire, le vélo, la pétanque et le badminton. Cette cérémonie symbolique était placée sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, le Général de Division Sidiki SAMAKE. Elle a également enregistré la présence du Chef d'Etat-major Adjoint des Armées, le Général de Brigade Ousmane WELE, du Directeur du Génie Militaire, le Général de Brigade Bougouri D DIARRA et des représentants de toutes les corporations militaires. Les activités ont commencé par la revue des troupes suivie par la cérémonie aux couleurs.

La Police Nationale, la Protection Civile, la Gendarmerie Nationale, la Garde Nationale, la Direction du Service Social des Armées, la Direction du Commissariat des Armées, la DTTA, la DEM, l'Armée de l'Air, l'Armée de Terre et la Direction du Sport Militaire ont pris part à cette journée sportive de cohésion.

L'objectif de cette rencontre était de renforcer la cohésion entre les hommes, de réduire le stress et de dynamiser le sport dans les unités.

Selon le Directeur du Génie Militaire, le Général de Brigade Bougouri D DIARRA, le sport est un puissant outil de renforcement des liens de fraternité d'Armes et de solidarité. Il rassemble en son sein des valeurs précises et des

symboles qui rappellent la guerre et l'agressivité de l'homme. Pour lui, cette initiative des plus hautes autorités politiques et militaires est à saluer à plus d'un titre, car elle illustre le grand intérêt qu'elles ont pour l'instauration d'un climat de fraternité, de cohésion et surtout pour le maintien en condition physique de nos hommes. Il a aussi précisé que le sport est plus que jamais nécessaire aujourd'hui, compte tenu du contexte sécuritaire et surtout avec le rythme et la densité des engagements opérationnels.

Source : Forces Armées Maliennes



## Bélier (21 mars - 19 avril)

Vos projets se préciseront considérablement, ce qui vous permettra de concentrer vos énergies là où vous pourrez donner le meilleur de vous. Certes, la route ne sera pas complètement dégagée, mais les défis seront là pour prouver ce que vous valez.

Entre des rentrées d'argent irrégulières et des frais fixes à assumer, vous aurez l'impression d'être en mauvais équilibre sur une corde au-dessus du sol. Si on vous doit de l'argent, il faudra être tenace, car vous aurez affaire à un débiteur récalcitrant.



## Taureau (20 avril - 19 mai)

Rendez-vous annulé, points de vue divergents ou problèmes d'organisation, voilà ce qui vous guettera. Notez que vos relations hiérarchiques pourraient se compliquer à cause d'informations déformées ou qui circuleront difficilement d'un poste à l'autre.

Jupiter bien positionné dans votre secteur argent vous facilitera la vie et vous permettra des dépenses, à condition de ne pas abuser de votre carte bleue. Mais à priori, vous aurez suffisamment la tête sur les épaules pour bien gérer votre budget.



## Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les collègues ne semblent guère vous aider, au contraire. Il est possible qu'on vous demande de finir une tâche sous un délai express. Le courage peut momentanément vous manquer dans cette journée difficile. Faites des pauses pour vous régénérer.

Vous devez rester prudent vis-à-vis de l'argent. Les frais sont encore élevés et ils peuvent faire fondre une partie de vos revenus. Vous prenez les choses avec humour. C'est la meilleure façon de voir ces concessions actuelles. La patience est recommandée.



## Cancer (21 juin - 21 juillet)

Le Soleil vous fera entrer dans une période constructive. Vous aurez l'occasion de signer un avenant ou un contrat, avec l'assurance que les engagements pris le seront pour longtemps. Extrêmement prudent, vous n'accepterez jamais un travail non déclaré.

Vous ferez un double noeud aux cordons de la bourse que vous ne dénouerez que pour des dépenses utiles ou pour vous acquitter des charges de la vie courante, comme l'électricité, le loyer ou les impôts ! Vous resterez sur l'idée de demeurer économe...



## Lion (22 juillet - 23 août)

Besogneux, vous irez jusqu'au bout de vos tâches sans lever le nez de vos dossiers. Sauf qu'un collègue vous dérangera, car il aura besoin de vos services. Vous vous souviendrez à temps qu'il sera champion pour que les autres bossent à sa place.

Parce que le calendrier affiche un vendredi 13, vous croirez à votre chance financière et vous serez tenté de jouer pour gagner le gros lot. Avec toutes ces planètes en Vierge, vous risquerez de vous leurrer, car les sous ne rentreront pas par ce biais.



## Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous voudrez jouer la carte de la discrétion, mais les planètes s'ingénieront à vous pousser sur le devant de la scène. Coaché par Uranus, vous vous mettrez au diapason de vos collègues, gagnerez la confiance de votre hiérarchie ou d'un nouvel employeur.

Vos finances ne feront pas trop de bruit, ce qui vous ira bien, car vous n'aurez pas trop la tête à vous en occuper. Tant que personne ne viendra vous réclamer de l'aide pour un achat, une somme d'argent à avancer, vous n'aborderez pas du tout le sujet.



## Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous devriez retrouver confiance en vous pour avancer. Le poste actuel vous dévalorise et vous attendez une meilleure fonction. Un collègue peut vous apporter du réconfort et des contacts. Des étapes sont nécessaires pour éprouver la satisfaction.

Jouez encore la carte de la réserve. Vous pouvez comparer les prix, observez, mais évitez les achats impulsifs. Le climat est encore dépensier. Vous risquez de vouloir refaire votre garde-robe. L'envie de séduire entraîne des frais supérieurs à ceux estimés.



## Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Avec une structure professionnelle solide, vos projets se concrétiseront. A travers les effets positifs de la pleine Lune, vous aurez vraiment le vent en poupe et il faudra en profiter au maximum. Un vrai soldat aux yeux de votre direction !

Aujourd'hui, vous vivrez un vrai regain financier et les mauvaises surprises seront de plus en plus rares. Ami Scorpion, vous demanderez simplement à vivre de manière confortable et sans compter sans arrêt vos sous. Rien de plus et rien de moins !



## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

À fond derrière vous, les planètes activeront votre réflexion, votre précision, votre efficacité. Et c'est exactement ce dont vous aurez besoin pour défendre vos idées, avancer sur vos dossiers et vous affirmer significativement dans vos fonctions.

L'argent risquera de vous filer entre les doigts sans même vous laisser le temps de prévoir le coup. Autant dire qu'entre les charges courantes et des dépenses imprévues, vous aurez besoin de tous vos talents de gestionnaire pour retomber sur vos pieds.



## Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Si vous le pouvez, vous prendrez plus vite la poudre d'escampette et lâcherez le bureau plus tôt. Pour les autres, vous mettez le turbo, avec le même état d'esprit de vouloir en finir rapidement et de profiter de cette fin de journée pour vous détendre.

Vous vous occuperez beaucoup de vos comptes, surtout pour savoir combien vous pourrez dépenser, sans vous mettre en danger. L'envie d'une escapade de quelques jours vous reprendra car vous aurez besoin de décompresser, avant que les jours raccourcissent.



## Verseau (20 janvier - 19 février)

L'activité professionnelle connaît un moment de calme. Vous aimeriez évoluer vers un nouveau poste. Une petite formation est envisagée. Elle vous permet de changer de secteur et de relancer votre carrière. Il est essentiel d'avoir confiance en vous.

Des économies sont à venir, car la trésorerie s'épuise. Pour renouveler votre budget, évitez de craquer sur des gadgets. Ils vous attirent et vous lassent vite. Il n'y a pas de recette magique pour garder la stabilité. Différez vos achats importants.



## Poisson (19 février - 21 mars)

À cause du carré Lune-Jupiter, vous ne parviendrez pas à chasser de votre tête vos soucis personnels. Du coup, vous cumulerez les tracas professionnels avec vos autres ennuis. Vous serez moins détendu que d'habitude. Vos collègues s'en rendront compte...

Avec Jupiter associé à la Lune, de mauvaises surprises financières seront possibles, comme par exemple des rappels concernant des contraventions impayées... Aujourd'hui, vous nagez au milieu d'incertitudes et vous pourrez d'ailleurs perdre pied.





L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

# 70 44 22 23